

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1619 10 août 2010

# **SOMMAIRE**

11-13, rue Duphot - Paris I Sàrl 77667	M.M. Promotions S.A
28-30, rue de la Trémoille Paris VIII SARL	Monier Investissement S.C.A
	Morgan Stanley Investment Management
9, rue de Boccador Paris VIII SARL 77668	Limited, Luxembourg Branch 77710
Acinemot S.A	MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l 77702
Brideshead Holding S.A	Naxos International Holding S.A 77702
Carl Kliem S.A	Nowa Holding S.à r.l
Conforto Holding S.A	Oceanic Investments S.à r.l 77703
DSF Import et Export Sàrl77710	Optilian Participations S.A
Durac S.à r.l	Optilian Participations S.A
Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A.	Orion Venture
77703	Oxylis SPF S.A
Euro China Ventures S.A 77672	Paradisa S.A
Fat Boy S.A	Phitex S.A
Fimeris	Plastichem S.A
Fondation Paul Finet77708	Preslin Holding S.A
Green Technology Network - GTN S.A.	Quinlan Private CE Commercial Client
	Holdings S.à r.l
High Tide CDO I S.A	Rosebud Properties Holding S.à r.l 77707
Hobuch Investments S.à r.l	Rosebud Properties Holding S.à r.l 77706
Immobilière de Warken S.A	Sanderson International
Immobilière Schmoilchesknupp S.A 77712	SB-Lease
Interfer 77670	SK-MAT S.àr.l
Kebo International S.A	Snaps 34 S.A
Kikuoka Country Club	SSILuxCo II S.à r.l
Kiwinter S.A	SSILuxCo S.à r.l
Kjeto S.A	Sunrise Corporation S.A
LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l.	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A 77702
77672	Sylvaner S.A
LB Vintners (Luxembourg) S.à.r.l 77672	TempoLux S.à r.l
Les Résidences Pétrusse S.A 77671	The TOWER S.A
Levade S.A 77672	Valamoun S.A
Lone Star Capital Investments S.à r.l 77666	WestProfil
Milk and Soy	WP Roaming II S.A
ML Ray Co-Investor S.à r.l 77701	•
ML Ray Investor S.à r.l	



# Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076394/10.

(100088155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

### TempoLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 112.895.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenu à Luxembourg le 7 juin 2010 que Monsieur Casper Slumstrup demeurant personnellement au 72, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg est destitué de ses fonctions de gérant de la société TempoLux Sarl. Est nommé à la fonction de gérant de la société TempoLux Sarl, Monsieur Mathieu Vincent Henri-François Pouletty, demeurant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg. A ce titre, il aura une prérogative de signature individuelle dans l'exercice desdites fonctions, qu'intervenant au nom et pour le compte de la société TempoLux Sarl, sous réserve du respect des termes de son mandat, il n'en saurait engager sa responsabilité personnelle dans l'exercice de ses fonctions,

Pour extrait sincère et conforme

2 rue des Dahlias

L-1411 Luxembourg

Mr Mathieu Pouletty

Référence de publication: 2010076546/19.

(100088304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

### Carl Kliem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.821.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 11. Mai 2010 von 11.00 bis 12.00 Uhr

Die Gesellschafter fassten hiermit einstimmig den Beschluss:

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Herr Kevin Moody, Makler,

wohnhaft in 1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon - Präsident des Verwaltungsrats

Herr Karl Michael Kliem, Makler,

wohnhaft in D-61440 Oberursel, 37 Kiefernweg - Verwaltungsratsmitglied

Herr Hermann Kuhnel, Bankkaufmann,

wohnhaft in 8392 Nospelt, 12, rue des Pres - Verwaltungsratsmitglied

Herr Carl Scharffenorth, Bankkaufmann,

wohnhaft in 8361 Goetzingen, 8, rue du Bois - Verwaltungsratsmitglied

Herr Mika Valanki, Makler

wohnhaft in 2526 Luxemburg, 30, rue Schrobilgen - Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2010.

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Kevin Moody

Référence de publication: 2010078803/25.

(100088418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



# Valamoun S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.880.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 21 juin 2010

- 1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
- 3. M. Frank PLETSCH, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant profession-nellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 4. Mme Marie-Jeanne RASQUI, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 août 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 5. M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALAMOUN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010076570/23.

(100087990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

# 11-13, rue Duphot - Paris I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 146.258.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale qui s'est tenu à Luxembourg le 7 juin 2010 que Monsieur Casper Slumstrup demeurant personnellement au 72, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg est destitué de ses fonctions de gérant de la société 11-13, rue Duphot - Paris I Sarl. Est nommé à la fonction de gérant de la société 11-13, rue Duphot - Paris I Sarl, Monsieur Mathieu Vincent Henri-François Pouletty, demeurant professionnellement au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg. A ce titre, il aura une prérogative de signature individuelle dans l'exercice desdites fonctions, qu'intervenant au nom et pour le compte de la société 11-13, rue Duphot - Paris I Sarl, sous réserve du respect des termes de son mandat, il n'en saurait engager sa responsabilité personnelle dans l'exercice de ces fonctions.

Pour extrait sincère et conforme

2 rue des Dahlias

L-1411 Luxembourg

Mr Mathieu Pouletty

Référence de publication: 2010076585/19.

(100088301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

# Kikuoka Country Club, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg F 3.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Denise Krier

Présidente

Référence de publication: 2010076996/12.

(100088376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



# 28-30, rue de la Trémoille Paris VIII SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 146.888.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenu à Luxembourg le 7 juin 2010 que Monsieur Casper Slumstrup demeurant personnellement au 72, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg est destitué de ses fonctions de gérant de la société 28-30, rue de la Trémoille Paris VIII Sarl. Est nommé à la fonction de gérant de la société 28-30, rue de la Trémoille Paris VIII Sarl, Monsieur Mathieu Vincent Henri-François Pouletty, demeurant professionnellement au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg. A ce titre, il aura une prérogative de signature individuelle dans l'exercice desdites fonctions, qu'intervenant au nom et pour le compte de la société 28-30, rue de la Trémoille Paris VIII Sarl, sous réserve du respect des termes de son mandat, il n'en saurait engager sa responsabilité personnelle dans l'exercice de ces fonctions.

Pour extrait sincère et conforme 2 rue des Dahlias

L-1411 Luxembourg Mr Mathieu Pouletty

Référence de publication: 2010076586/20.

(100088302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

### 9, rue de Boccador Paris VIII SARL, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias. R.C.S. Luxembourg B 146.887.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenu à Luxembourg le 7 juin 2010 que Monsieur Casper Slumstrup demeurant personnellement au 72, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg est destitué de ses fonctions de gérant de la société 9, rue de Boccador Paris VIII Sarl. Est nommé à la fonction de gérant de la société 9, rue de Boccador Paris VIII Sarl, Monsieur Mathieu Vincent Henri-François Pouletty, demeurant professionnellement au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg. A ce titre, il aura une prérogative de signature individuelle dans l'exercice desdites fonctions, qu'intervenant au nom et pour le compte de la société 9, rue de Boccador Paris VIII Sarl, sous réserve du respect des termes de son mandat, il n'en saurait engager sa responsabilité personnelle dans l'exercice de ces fonctions.

Pour extrait sincère et conforme

2 rue des Dahlias L-1411 Luxembourg

Mr Mathieu Pouletty

Référence de publication: 2010076587/20.

(100088303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

# Fat Boy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 118.458.

### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010 que:

La cooptation de Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077237/14.

(100086648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.



### Acinemot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076768/9.

(100088770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

### Green Technology Network - GTN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 125.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010076958/10.

(100088494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# High Tide CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076964/10.

(100088343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# Hobuch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076965/10.

(100088586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

### Durac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.288.

### **EXTRAIT**

En date du 31 mai 2010, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Gary Douglas Puckett en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010077224/15.

(100086647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.



### Interfer, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 97.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076969/10.

(100088320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# Immobilière de Warken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 66.277.

Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2004

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2004 les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante: Le mandat de Madame Michèle Détaille, comme déléguée à la gestion journalière, est venu à l'expiration en date du 25 mars 2004. Le mandat n'a pas été renouvelé.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010076977/13.

(100088439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# Kebo International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076997/10.

(100088592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

### WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 08.06. 2010:

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 enden:

- Norbert Lersch, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Stefan Schlicher, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Roman Weißkopf, Verwaltungsratsmitglied;
- Frank Lendorf, Verwaltungsratsmitglied;
- Joachim Döring, Verwaltungsratsmitglied.

PriceWaterhouseCoopers S.àr.l. mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 bestellt.

Luxembourg, den 10. Juni 2010.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft:

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010077587/21.

(100087733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



### Kiwinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIWINTER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077000/11.

(100088389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Kjeto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KJETO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077002/11.

(100088379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# Les Résidences Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.599.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2010077008/10.

(100088749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

### Brideshead Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.651.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2010:

- la démission des administrateurs Birefield Holdings Limited, Starbrook International Limited and Waverton Group Limited a été acceptée
- la nomination en leur remplacement des nouveaux administrateurs M. Karim Van den Ende, M. Joseph Collaro et Mme Brigitte Stumm, tous trois avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2015, a été acceptée
  - la démission du commissaire aux comptes Rothley Company Limited a été acceptée
- la nomination en son remplacement du nouveau commissaire aux comptes KV Associates S.A. avec siège social 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2015a été acceptée
  - le transfert du siège social au 8, boulevard Royal à L 2449 Luxembourg a été accepté Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010077312/22.

(100088082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



# LB Vintners (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.656.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LB Vintners (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077018/11.

(100088392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.595.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077019/11.

(100088391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

### Levade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 131.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077022/10.

(100088344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# Euro China Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.956.

### **EXTRAIT**

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31.05.1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 27 mars 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée
- \* EURO CHINA VENTURES S.A.
- \* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B126 956
- \* Dont le siège social au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, fait l'objet de la présente dénonciation.
  - Agent domiciliataire

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Et ce avec effet rétroactif au 22 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2010.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2010077376/22.

(100087472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



# M.M. Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 48.845.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOVILLIAT Jules

Administrateur

Référence de publication: 2010077028/11.

(100088490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# Monier Investissement S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010077035/10.

(100088358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

### Milk and Soy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 62, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 124.694.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077042/9.

(100088428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

### There appeared

Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder of WP Roaming Holdings S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 125022, being the sole shareholder of WP Roaming II S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 109462, incorporated as a société anonyme by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 29 th June, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1242 on 21st November 2005 ("Mémorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on 29 th October 2008 and published in the Mémorial number 2849 of 27 th November 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- 1. The sole shareholder holds all three hundred ninety six thousand seven hundred and forty one (396,741) A ordinary shares, forty two thousand five hundred and forty eight (42,548) B ordinary shares, eighteen thousand eight hundred and thirty five (18,835) C ordinary shares and two thousand three hundred and three (2,303) D ordinary shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - 2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reclassification of the forty two thousand five hundred and forty eight (42,548) existing B ordinary shares; eighteen thousand eight hundred thirty five (18,835) C ordinary shares and the two thousand three hundred and three (2,303) D ordinary shares into sixty three thousand six hundred and eighty six (63,686) A ordinary shares and amendment of the



first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the amendments referred to in items A to B of the agenda.

- B. Creation of a class B ordinary shares in the Company, so that the Company will have two classes of shares, designated as A ordinary shares and B ordinary shares and determination of the rights, obligations and characteristics of those shares as provided for in the amended article 5 of the articles of association of the Company referred to in item F hereafter;
- C. Creation of an authorised share capital of the Company of two hundred and fifty three million one hundred and one thousand eight hundred Euro ( $\leq$ 253,101,800) consisting of twenty five million three hundred and ten thousand one hundred and eighty (25,310,180) shares each with a nominal value of ten Euro ( $\leq$ 10) out of which (i) one hundred thousand Euro ( $\leq$ 100,000) shall be reserved for the issue of a maximum of ten thousand (10,000) B ordinary shares and (ii) two hundred and fifty three million one thousand eight hundred Euro ( $\leq$ 253,001,800) shall be reserved for the issue of a maximum of twenty five million three hundred thousand one hundred and eighty (25,300,180) A ordinary shares with respect to five million sixty thousand thirty six (5,060,036) convertible preferred equity certificates in one or more issues on the basis of five (5) shares for one (1) convertible preferred equity certificate; and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) concerning the price, if any, at which the shares of the Company may be issued, such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders.
- D. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of seventy three thousand one hundred and eighty Euro ( $\in$ 73,180) so as to raise it from its present amount of four million six hundred and four thousand two hundred and seventy Euro ( $\in$ 4,604,270) to four million six hundred and seventy seven thousand four hundred and fifty Euro ( $\in$ 4,677,450) by the creation and issue of seven thousand three hundred and eighteen (7,318) new B ordinary shares having a nominal value of 10 Euro ( $\in$ 10) each to be subscribed for by way of payment in cash by MEH Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 113417 and acknowledgement of the details of and reasons for the proposed issue and subscription of the new shares. Waiver by the existing shareholder of its preferential subscription right and approval of the special report of the board of directors foreseen by articles 32-3(5) of the law of 10th August 1915 as amended.
- E. Acknowledgement and approval by the sole shareholder that the new shareholder pursuant to item D of the agenda is inscribed on an attendance list in order to participate to the extraordinary general meeting and to vote on the remaining items of the agenda.
  - F. Amendment and restatement of the articles of association of the Company to be read as follows:
- **''Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of "WP Roaming II S.A.".
- Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 18 hereof.
- **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Contern, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Contern by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.



### Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.

- 5.1. The issued capital of the Company is set at four million six hundred seventy seven thousand four hundred and fifty Euro (€4,677,450) divided into four hundred and sixty thousand four hundred and twenty seven (460,427) A Ordinary Shares and seven thousand three hundred eighteen (7,318) B Ordinary Shares all with a nominal value of ten Euro (€10).
- 5.2. The authorised unissued capital of the Company is set at two hundred and fifty three million one hundred and one thousand eight hundred Euro (€253,101,800) consisting of twenty-five million three hundred and ten thousand one hundred and eighty (25,310,180) shares each with a nominal value of ten Euro (€10). Unless otherwise set out below, the Board of Directors shall have the right, when issuing shares out of the authorised share capital to decide whether the Shares to be issued will be A Ordinary Shares or B Ordinary Shares within the limits as set out below under 5.2. (i) and (ii). Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed recording the Shareholders' resolution on the authorised share capital.

Out of the authorised share capital:

- (i) One hundred thousand Euro (€100,000) shall be reserved for the issue of a maximum of ten thousand (10,000) B Ordinary Shares; and
- (ii) two hundred and fifty three million one thousand one hundred and eighty Euro (€253,001,180) shall be reserved for the issue of a maximum of twenty five million three hundred thousand one hundred and eighty (25,300,180) A Ordinary Shares with respect to five million sixty thousand and thirty six (5,060,036) convertible preferred equity certificates in one or more issues on the basis of five (5) shares for one (1) convertible preferred equity certificate.

For the avoidance of any doubt, the Shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the preceding paragraph.

Subject to the preceding paragraphs, the Board of Directors or its delegate(s) duly appointed by the Board of Directors may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital and/or any subsequently renewed authorised capital, the holders of shares shall be entitled to preemptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Board of Directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

- 5.3. Shares will be in registered form. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholder upon request.
  - 5.4. Shares shall, unless otherwise provided for in these Articles, have identical rights.
- 5.5. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the Share, if any, to the Company, duly endorsed to the transferee.
  - 5.6. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

# Art. 6. Transfer of Shares.

- 6.1. Save with prior HoldCo Consent and save for transfers of Shares permitted to be registered in accordance with Article 6.3, no Shareholder, other than HoldCo, shall create or permit to exist any Security Interest over any Shares or any Interest in any Share.
- 6.2. No Shareholder, other than HoldCo, shall transfer, grant, declare, create or dispose of any Interest in any Shares or deal in any other manner with the ownership of, any Shares for a period of 3 years from 5 July 2010, save for transfers of the entire right, title and interest in and to Shares which are:
  - (a) with prior HoldCo Consent (which consent may be given subject to conditions or restrictions); or
  - (b) to a Permitted Transferee pursuant to Article 6.7 (Permitted Transfers);
- (c) made following the issue of and in accordance with the terms of a Drag Along Notice pursuant to Articles 6.22 to 6.24 (inclusive) (Drag Along); or
  - (d) made in accordance with clause 14 of the Fiduciary Agreement (Compulsory Transfers),
- and, provided in each case, other than with prior HoldCo Consent, that the person acquiring any Share (if such person is not already a party to the Managers' and Shareholders' Agreement whether as an original party or by having executed a Deed of Adherence) has entered into and delivered to the Company a Deed of Adherence in a legally binding manner.
- 6.3. After the initial period mentioned in Article 6.2, Shareholders, other than HoldCo, may only grant, declare, create or dispose of any Interest in any Shares or deal in any other manner with the ownership of, any Shares and Company will only register any transfer of any Share or any Interest in any Share if it is a transfer of the entire right, title and interest in and to Shares which:
  - (a) is to a Permitted Transferee pursuant to Article 6.7 (Permitted Transfers); or



- (b) is made:
- (i) in accordance with Articles 6.9 to 6.20 (inclusive) (Pre-emption); or
- (ii) following the issue of and in accordance with the terms of a Drag Along Notice pursuant to Articles 6.22 to 6.24 (inclusive) (Drag Along); or
  - (iii) in accordance with clause 14 of the Fiduciary Agreement (Compulsory Transfers); or
  - (c) is with prior HoldCo Consent (which consent may be given subject to conditions or restrictions);
- and, in each case, other than with prior HoldCo Consent, the person acquiring any Share (if such person is not already a party to the Managers' and Shareholders' Agreement whether as an original party or by having executed a Deed of Adherence) has entered into and delivered to the Company a Deed of Adherence in a legally binding manner.
- 6.4. The Directors shall not register any transfer not made in accordance with the provisions of these Articles and may refuse to register any transfer of Shares which are not fully paid. Any transfer made in breach of these Articles shall not be enforceable against the Company by the transferee.
- 6.5. For the purposes of these Articles the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer by a holder of Shares or an Interest in Shares:
- (a) any direction (by way of renunciation or otherwise) by a holder entitled to an allotment or transfer of Shares that a Share be allotted or issued or transferred to some person other than himself; and
- (b) any sale or any other disposition or transfer (including by way of mortgage, charge or other Security Interest) of any Interest in a Share (including any voting right attached to it), (i) whether or not by the relevant holder, (ii) whether or not for consideration, and (iii) whether or not effected by an instrument in writing.
- 6.6. An obligation to transfer a Share under these Articles shall be deemed to be an obligation to transfer the right, title and interest in and to such Share free from any lien, charge or other encumbrance.
- 6.7. Subject to Articles 6.4 and 6.8, a Shareholder may at any time transfer any of the Shares held by it in the following ways:
  - (a) an individual may transfer any of his Shares to a member of his Family or the trustees of his Family Trust;
  - (b) an individual may transfer any of his Shares to a Personal Corporation;
- (c) the trustees of a Family Trust may, on any change of trustees, transfer any Shares held by them in that capacity to the new trustees of that Family Trust;
- (d) the trustees of a Family Trust may, with HoldCo Consent, transfer any of the Shares held by them in that capacity to a person who has an immediate beneficial interest under the Family Trust or to the settlor;
  - (e) Shares may be transferred by HoldCo to a member of the Investor Group;
- (f) Shares may be transferred by HoldCo pursuant to any share based investment scheme or share option scheme established pursuant to the Managers' and Shareholders' Agreement;
- (g) Shares may be transferred by a nominee to the beneficial owner of such Shares or to another nominee of the same beneficial owner; and
- (h) any member to whom Shares have been transferred by any person pursuant to this Article 6.7. may transfer all or any Shares back to the original transferor or to any other person to whom the original transferor, if it still held such Shares, would have been able to transfer them under this Article 6.7.

### 6.8. If:

- (a) any Family Trust whose trustees hold Shares in the Company ceases to be a Family Trust, the trustees shall without delay notify the Company that such event has occurred and shall transfer such Shares back to the individual who originally set up the Family Trust or to such other person if any (designated by that individual) to whom such individual, if it still held such Shares, would have been able to transfer them under Article 6.7; or
- (b) any Personal Corporation that holds Shares in the Company ceases to be a Personal Corporation, the Personal Corporation shall without delay notify the Company that such event has occurred and shall transfer such Shares back to the Manager Investor who has ceased to have the Controlling Interest in the Personal Corporation or to such other person if any (designated by that individual) to whom such individual, if he still held such Shares, would have been able to transfer them under Article 6.7.
  - 6.9. Save in the case of transfers of Shares made:
  - (a) in accordance with Article 6.3(c); or
  - (b) in accordance with Article 6.7 (Permitted Transfers); or
- (c) following the issue of and in accordance with the terms of a Drag Along Notice pursuant to Articles 6.22 to 6.24 (inclusive) (Drag Along); or
  - (d) in accordance with clause 14 of the Fiduciary Agreement (Compulsory Transfers),
- any Shareholder, (the Offeror) proposing to transfer any Shares, before transferring such Shares, shall serve a transfer notice on the Company (the Transfer Notice).



- 6.10. Save with HoldCo Consent, if a Shareholder also holds any Shareholder Instruments or Investor Instruments, any transfer of Shares in accordance with these Articles of Incorporation may only be made if the Shareholder transfers the same proportion of Shareholder Instruments and Investor Instruments at the same time.
  - 6.11. The Transfer Notice:
  - (a) shall specify:
  - (i) the number of Shares proposed to be transferred (the Offered Shares);
  - (ii) the name of the third party to whom the Shares are to be transferred; and
- (iii) the price (which, unless prior HoldCo Consent to the contrary is obtained, shall be a cash price) at which the transfer of the Shares is proposed to be made (the Price);
  - (b) shall be accompanied by the share certificate(s) (if any) in relation to the Offered Shares;
  - (c) may not include any provisions not specified in this Article 6.11; and
- (d) shall constitute the Company as agent of the Offeror for the sale of the Offered Shares at the Price in accordance with the provisions of Articles 6.9 to 6.20 (inclusive),

(the Offered Terms).

- 6.12. The Directors may require to be satisfied in such manner as they may reasonably require that the Offered Shares are being sold in pursuance of a bona fide sale for the Price stated in the Transfer Notice without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the purchaser and if not so satisfied may make arrangements for the determination of the Fair Price of the Offered Shares (and, as the case may be, the equivalent non-cash consideration of such Fair Price) as soon as is reasonably practicable on the basis set out in the definition of Fair Price contained in Article 21. In determining the Fair Price, any costs and expenses of the Independent Accountants shall be borne by the Company or, to the extent the Company is not permitted by Luxembourg law to bear such costs and expenses or if the Fair Price is ten (10) per cent or more lower than the Price, the Offeror.
- 6.13. If the Fair Price is ten (10) per cent or more lower than the Price, the Directors shall notify the Offeror of the Fair Price and shall give the Offeror 10 Business Days from the service of the notice to accept the Fair Price by notice in writing. If such an acceptance notice is not received by the Company within the specified 10 Business Day period, the Transfer Notice shall be deemed to have been withdrawn. If such an acceptance notice is received by the Company within the specified 10 Business Day period, the Fair Price shall be substituted for the Price for the purposes of Articles 6.14 to 6.20 (inclusive).
  - 6.14. Subject to Article 6.13, no Transfer Notice once given in accordance with these Articles shall be withdrawn.
- 6.15. As soon as practicable (and not longer than five (5) Business Days after receipt of the Transfer Notice (or, if applicable, the expiry of the 10 Business Day period in Article 6.13 or 10 Business Days after the Fair Price is determined under Article 6.12), the Company shall give notice (the Offer Notice) in writing to HoldCo of HoldCo's right to purchase the Offered Shares at the Price (or, if applicable, the Fair Price). The Offer Notice shall:
- (a) specify the number of Offered Shares that are offered to HoldCo and the price per Share (being the Price (or, if applicable, the Fair Price), at which the Offered Shares are offered;
  - (b) be expressed to be open for acceptance for fifteen (15) Business Days from the date of service;
  - (c) be irrevocable, save with respect to the circumstances described in Article 6.14; and
- (d) be subject to no other terms save as set out in Article 6.11(a) and shall specify that it shall be governed by the laws of Luxembourg and that completion of the sale of the Offered Shares shall be effected at the registered office by delivery of the duly executed transfers in respect of the Offered Shares accompanied by share certificates in respect thereof (if any), against a bankers' draft in respect of the purchase price therefor.
- 6.16. HoldCo may at any time before the expiry of the period specified in Article 6.15(b) serve written notice (the Buy Notice) upon the Company of its desire to purchase all or any of the Offered Shares offered to it on the terms set out in the Offer Notice. If HoldCo fails to serve a Buy Notice within the terms of this Article 6.16 it shall be deemed to have declined the offer constituted by the Offer Notice.
  - 6.17. Upon expiry of the acceptance period pursuant to Article 6.15(b):
- (a) if a Buy Notice is served in respect of all of the Offered Shares, the Offeror shall be bound to sell, and HoldCo shall be bound to purchase, the respective numbers of Offered Shares specified in such Buy Notice upon the Offered Terms;
- (b) if a Buy Notice is served in respect of less than the number of Offered Shares offered for sale, the Offeror shall be bound to transfer to HoldCo the respective numbers of Offered Shares specified in such Buy Notice by way of sale upon the Offered Terms and may either retain the remaining Offered Shares or sell them to a third party in accordance with Article 6.20.
- 6.18. The Company shall within five (5) Business Days of the expiry of the acceptance period pursuant to Article 6.15 (b) serve notice on HoldCo and the Offeror setting out which of the options in Article 6.17 applies, how many Offered Shares HoldCo is required to acquire and on what terms (the Final Notice).
- 6.19. If HoldCo gave a Buy Notice it shall, subject to Article 6.10, be bound to buy the Offered Shares that it is required to purchase and the Offeror shall be bound to sell the Offered Shares that it is required to sell (both pursuant to Article



- 6.17) within fifteen (15) Business Days of the Final Notice. If the Offeror after becoming bound to sell any Offered Shares (the Relevant Shares) fails to do so, then without prejudice to any rights which HoldCo might have against the Offeror for breach of these Articles:
- (a) any HoldCo Director shall be deemed to be the duly appointed agent of the Offeror with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the Offeror all documents necessary to give effect to the transfer of the Relevant Shares to HoldCo;
- (b) the appointment referred to in Article 6.19(a) shall be given in the interest of the Company and HoldCo and is irrevocable;
- (c) any HoldCo Directors may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the Offeror and shall enter the name of HoldCo in the Shareholders' register as the holder by transfer of the Relevant Shares;
- (d) any HoldCo Director shall forthwith pay, or procure the payment of, the purchase money into a separate bank account in the Company's name and if and when the holder shall deliver up his share certificate(s) (if any) shall thereupon procure that the Offeror be paid the purchase money, without interest and less any sums owed to the Company by the Offeror pursuant to these Articles or otherwise;
- (e) if, after the transfer of the Relevant Shares, the Offeror remains the registered holder of any Shares which the Offeror has not become bound to transfer as aforesaid the Company shall, upon the request of the Offeror, issue to him a new share certificate in relation to such Shares subject to remittance of the share certificate (if any) issued to the Offeror prior to the transfer of the Relevant Shares; and
- (f) the Company shall be permitted to ratify and confirm whatever the person appointed pursuant to Article 6.19(a) shall do or purport to do by virtue of Article 6.19 and the Company shall indemnify such person against all actions, proceedings, claims, costs, expenses and liabilities of every description arising from the exercise or the purported exercise in good faith of any of the powers conferred by this Article 6.19 and notwithstanding that they may have arisen as a result of a lack of care on the part of such person.
- 6.20. If the Offeror is entitled to sell any remaining Offered Shares to a third party purchaser pursuant to Article 6.17 (b), the Offeror may, subject to Article 6.10, transfer the remaining Offered Shares to the third party purchaser identified in the Transfer Notice for cash consideration at a price not less than the Price (or, if applicable, the Fair Price) provided that:
- (a) the transfer is completed within three months after the expiry of the acceptance period pursuant to Article 6.15 (b);
- (b) the terms applying to such transfer are no more beneficial to the third party purchaser than the Offered Terms.
- 6.21. If a transfer of Shares is proposed to be made pursuant to these Articles but its completion without regulatory approval would breach any relevant law or regulation, any time period stated in the procedure to be followed under these Articles to effect such transfer shall be deemed to be extended until such time as such regulatory approval has been obtained.
- 6.22. If the consequence of any proposed bona fide transfer of any Shares by HoldCo would be a Company Sale, HoldCo shall have the right to require all the other Shareholders (the Remaining Shareholders) to transfer all their Shares to the proposed transferee conditional upon such transfer being completed, by giving notice to that effect to the Remaining Shareholders (the Drag Along Notice). The Drag Along Notice shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Remaining Shareholders to give effect to the transfer and, subject to article 6.22(i) below, the transfer shall be on appropriate terms and conditions taking account of the respective rights of the Shares being transferred (including as to the consideration, whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital) in view of the terms and conditions agreed between HoldCo and the proposed transferee in respect of Shares being transferred by HoldCo.
- (i) The consideration (whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital) for any Remaining Shareholders' B Ordinary Shares shall be calculated by a reputable investment bank or other corporate finance advisory firm, the identity of which is approved by HoldCo Consent, by reference to the Hurdle Amount (if any) that the B Ordinary Shares would have received on the basis that (i) the Company Sale, HoldCo Sale, Company Listing or HoldCo Listing (as appropriate) had instead been effected by way of a SubCo Sale or SubCo Listing (as appropriate) and (ii) the Exit Proceeds realised in connection with such Company Sale, HoldCo Sale, Company Listing or HoldCo Listing (as appropriate) had been received by the Company's direct wholly-owned Subsidiary and such Subsidiary had then been liquidated (being the B Ordinary Share Consideration Mechanism).
- (ii) No such transfer shall be made to a Connected Person of HoldCo other than in connection with a re-organisation in contemplation of a Company Sale or Company Listing in which case the right conferred by this Article shall only be exercisable if the Board of Directors is advised (by a reputable investment bank or other corporate finance advisory firm, the identity of which is approved by HoldCo Consent) that the terms on which the Shares of the Remaining Shareholders are to be transferred are fair and reasonable for such Remaining Shareholders (and the consideration (whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital) for the transfer of any Remaining Shareholders' B Ordinary Shares is calculated on the basis of the B Ordinary Share Consideration Mechanism) and the substance of such advice can be relied upon by the Remaining Shareholders and is made known to the Remaining Shareholders in the documents included with the Drag Along Notice. HoldCo may serve a Drag Along Notice upon any person



who becomes a Shareholder after completion of a Company Sale upon exercise of rights granted prior to completion of a Company Sale.

Notwithstanding the foregoing, in relation to any transfer effected in connection with a Drag Along Notice served pursuant to this Article 6.22, the parties agree that the liability of each Remaining Shareholder to the transferee shall be limited to the proceeds received by such Remaining Shareholder in connection with the transfer.

- 6.23. If the consequence of any proposed bona fide transfer of any HoldCo Shares by a member of the Investor Group or any Holding company would be a HoldCo Sale, HoldCo shall have the right to require the Remaining Shareholders to transfer all their Shares, at its sole discretion either to HoldCo or to the proposed transferee (as designated by HoldCo), by giving notice to that effect to the Remaining Shareholders (the HoldCo Drag Along Notice). The HoldCo Drag Along Notice shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Remaining Shareholders to give effect to the transfer and the transfer shall be, subject to Article 6.23(i), on such terms and conditions as the Board of Directors is advised (by a reputable investment bank or other competent financial investment firm, the identity of which is approved by HoldCo Consent) is fair and reasonable for such Remaining Shareholders , having regard to the terms and conditions of the HoldCo Sale, any amount receivable by the Remaining Shareholders in connection with the HoldCo Sale including for any Investor Instrument including whether such consideration is cash or newly issued shares in HoldCo or the proposed transferee.
- (i) The consideration (whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital) for any Remaining Shareholders' B Ordinary Shares shall be calculated on the basis of the B Ordinary Share Consideration Mechanism.
- (ii) No such transfer shall be made to a Connected Person of a member of the Investor Group or the Holding company whose proposed transfer of HoldCo Shares give rise to the HoldCo Drag Along Notice other than in connection with a re-organisation in contemplation of a HoldCo Sale or HoldCo Listing in which case (other than a share-for-share exchange where the shareholders of the transferee and their respective shareholding proportions and classes immediately after the transfer will be identical to those of and held in the Company immediately prior to such transfer) the right conferred by this paragraph shall only be exercisable if the Board of Directors is advised (by a reputable investment bank or other corporate finance advisory firm, the identity of which is approved by HoldCo Consent) that the terms on which the HoldCo Shares of the Remaining Shareholders are to be transferred are fair and reasonable for such Remaining Shareholders (and the consideration (whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital) for the transfer of any Remaining Shareholders' B Ordinary Shares is calculated on the basis of the B Ordinary Share Consideration Mechanism) and the substance of such advice can be relied upon by the Remaining Shareholders and is made known to the Remaining Shareholders in the documents included with the HoldCo Drag Along Notice. HoldCo may serve a HoldCo Drag Along Notice upon any person who becomes a holder of HoldCo Shares after completion of a HoldCo Sale upon exercise of rights granted prior to completion of a HoldCo Sale. Notwithstanding the foregoing, in relation to any transfer effected in connection with a HoldCo Drag Along Notice served pursuant to this paragraph 6.23, the parties agree that the liability of each Remaining Shareholder to the transferee shall be limited to the proceeds received by such Remaining Shareholder in connection with the transfer.
- 6.24. If a Remaining Shareholder makes default in transferring its Shares (the Dragged Relevant Shares) pursuant to Article 6.22 or 6.23 (as the case may be),
  - (a) where the consideration is cash:
- (i) any Director shall be deemed to be the duly appointed agent of the Remaining Shareholder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the holder all documents necessary to give effect to the transfer of the Dragged Relevant Shares to the relevant transferee;
- (ii) the appointment referred to in Article 6.24 (a)(i) shall be given in the interest of the Company and HoldCo and is irrevocable;
- (iii) any Director may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the holder and enter the name of the transferee in the appropriate register as holder or other appropriate register as the holder by transfer of the Dragged Relevant Shares;
- (iv) any Director shall forthwith pay the purchase money into a separate bank account in the Company's name and shall thereupon procure that the Remaining Shareholder be paid the purchase money, without interest and less any sums owed to the Company by the Remaining Shareholders pursuant to these Articles or otherwise; and
- (v) the Company shall ratify and confirm whatever the person appointed pursuant to Article 6.24(a)(i) shall do or purport to do by virtue of Article 6.24 and the Company shall indemnify such person against all actions, proceedings, claims, costs, expenses and liabilities of every description arising from the exercise or the purported exercise in good faith of any of the powers conferred by this Article 6.24 and notwithstanding that they may have arisen as a result of a lack of care on the part of such person.
- (b) where the consideration is newly issued shares in the proposed transferee's share capital, such Remaining Shareholder shall be deemed to have authorised the Company as his attorney to accept the allotment of shares in the proposed transferee and on completion of the transfer the proposed transferee shall register such Remaining Shareholder as the holder of the relevant shares in the capital of the proposed transferee; and



- (c) whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital, on completion of the transfer the proposed transferee and/or its nominee shall be entered in the relevant register of the Company as the holder of the Dragged Relevant Shares registered in the name of the Remaining Shareholder.
- **Art. 7. Increase of capital.** The issued and authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 18 hereof.
- **Art. 8. Meetings of Shareholders General.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resoltions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Annual general meeting of Shareholders.

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of the month of May in each year at 10.00 am.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 10. Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least who need not be Shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the Shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders. In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

# Art. 11. Procedures of meeting of the Board of Directors.

The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the Directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Director as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party),



such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directs may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two Directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

**Art. 13. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the Board of Directors who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

- **Art. 14. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of two Directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.
- **Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a commissaire aux comptes who need not be a Shareholder. The commissaire aux comptes shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders.

The commissaire aux comptes in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

### Art. 17. Appropriation of profits.

- 17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.
- 17.2. The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors, declare dividends from time to time.
- 17.3. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the Board of Directors and approval by the commissaire aux comptes.
- 17.4. The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

- 17.5. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.
- 17.6. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.
  - 17.7. In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution these shall be distributed as follows:
- (i) First, an amount of 0.1% of the nominal value of each B Ordinary Share shall be distributed to the holders of the B Ordinary Shares.
  - (ii)Secondly, the remaining balance shall be distributed pro rata to the holders of A Ordinary Shares.



### Art. 18. Dissolution and Liquidation.

- 18.1. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- 18.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting (the "Liquidation Surplus") shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the following provisions:
  - (a) if there is a Hurdle Amount to distribute,
  - (i) first the Hurdle Amount (if any) to the holders of the B Ordinary Shares, pro rata to each B Ordinary Share; and
- (ii) the remainder of the Liquidation Surplus (if any) following the distribution referred to in (i) above to the holders of the A Ordinary Shares, pro rata to each A Ordinary Share.
  - (b) if there is no Hurdle Amount to distribute,
- (i) first the aggregate nominal value of the B Ordinary Shares (if any) to the holders of the B Ordinary Shares, pro rata to each B Ordinary Share; and
- (ii) the remainder of the liquidation proceeds (if any) following the distribution referred to in (i) above to the holders of the A Ordinary Shares, pro rata to each A Ordinary Share.

Any distribution shall be made:

- (a) in the same form (whether in cash and/or kind); and
- (b) as far as practicable, at the same time.
- **Art. 19. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.
- **Art. 20. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.
  - Art. 21. Definitions. A Ordinary Shares means the A ordinary shares in the capital of the Company;

Accrued Payables has the meaning given in the definition of Hurdle Amount;

Acting in concert means persons who, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal), actively co-operate, through the acquisition by any of them of Shares, to obtain or consolidate control of the Company (for the purposes of this definition "control" shall mean a holding, or aggregate holdings, of Shares carrying thirty per cent (30%) or more of the votes exercisable at general meetings or in a resolution in writing of the Company on all, or substantially all, matters, irrespective of whether the holding or holdings gives de facto control);

Articles means these articles of incorporation, as altered from time to time;

Baseline Value means €65,000,000.00, to be reduced by an amount equal to the value of any CPECs that may be repaid by WP Roaming in relation to any CPECs that may be issued by it from time to time in circumstances that are not related to an Exit;

Board of Directors means the board of directors of the Company from time to time or any duly appointed committee of it:

B Ordinary Shares means the B ordinary shares in the capital of the Company;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open in London and Luxembourg for a full range of business;

Company Listing means any admission to listing or to trading of the Shares of the Company on an internationally recognised major securities exchange and, for the purposes of these Articles only the time (but not the date) at which a Company Listing shall be deemed to have occurred shall be determined with HoldCo Consent having regard to the rules of the relevant exchange;

Company Sale means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by a person or his Connected Persons or persons acting in concert with each other (other than by HoldCo or pursuant to Article 6.7) of Shares or of an Interest in Shares as a result of which such person(s) acquire(s) a Controlling Interest in the Company;

Company's Group means the Company and its Subsidiaries from time to time;

Compulsory Transfer Notice has the meaning set out in Article 6.26;

Connected Person means:

- (a) in relation to an individual, that individual's spouse, co-habitee, children, grand-children, any Permitted Transferee of that individual and any person to whom such individual has transferred or would be entitled to transfer Shares under Article 6.3(c) where HoldCo Consent has been given to such transfer on the basis that the transferee is to be treated as a Connected Person of the transferor; and
- (b) in relation to an undertaking, any member of that undertaking's group and any Permitted Transferee of that undertaking;



Contribution Agreement means any contribution agreement that may be entered into between the Company and HoldCo;

Contribution Amount shall have the meaning given to it in the Contribution Agreement (if any);

Controlling Interest in relation to an undertaking means:

- (a) the ownership or control (directly or indirectly) of shares in that undertaking carrying more than fifty per cent (50%) of the votes exercisable at general meetings or at resolutions in writing of that undertaking on all, or substantially all, matters; or
- (b) the right to appoint or remove directors of that undertaking having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the Board of Directors of that undertaking on all, or substantially all, matters;

CPECs means convertible preferred equity certificates;

Deed of Adherence means a validly executed deed of adherence to the Managers' and Shareholders' Agreement;

Director means a director of the Company and the Directors means the Company's directors or any of them acting as the Board of Directors;

Drag Along Notice has the meaning set out in Article 6.24;

Encumbrance means any security interest, option, equity, claim or other third party right (including, without limitation, right of pre-emption) of any nature whatsoever;

Euro means the lawful currency of the member states of the European Union that adopt the single currency in accordance with the EC Treaty, being the Treaty establishing the European Community as amended by the Treaty on European Union;

Exit means a Listing or a Sale;

Exit Proceeds means the aggregate value of the amount (whether in cash and/or kind) in relation to a Company Sale, HoldCo Sale, Company Listing or HoldCo Listing (as appropriate) that the proposed transferee is to pay, or procure to be paid:

- (a) for the acquisition of the share capital of the company subject to such Company Sale, HoldCo Sale, Company Listing or HoldCo Listing; and
  - (b) either:
  - (A) for the acquisition of all of the debt instruments issued by such company; or
  - (B) to pay to refinance all of the debt instruments issued by such company.

Fair Price means the price agreed between a selling holder and the Board of Directors in respect of the Shares of such selling holder or, in the absence of such agreement or as provided for in Article 6.12, in respect of each Share the price certified in writing by the Independent Accountants as being in their opinion the fair value of such Share calculated by the Independent Accountants determining the sum which is the open market value of all of the issued Shares (the Shareholder Funds Value); in making their determination the Independent Accountants shall have regard, inter alia, to the historic financial performance of the Company's Group, its forecast performance and prospects, and the performance and valuations of comparable businesses; in considering the valuations of comparable businesses whose shares are publicly traded or which have been the subject of change of control transactions the Independent Accountants will take into account (as reducing the corresponding valuations) any change of control premium which affected those valuations;

Family means the spouse, co-habitee, mother, father, grandmother, grandfather, brother, sister or child of an individual; Family Trust means a settlement set up by an individual provided that only such individual and/or members of his Family are capable of being a beneficiary thereof;

Fiduciary Agreement means any fiduciary agreement existing from time to time between the Shareholders and the Company and any other party thereto, as the same may be amended from time to time;

Group means in relation to an undertaking (a) that undertaking and its Subsidiaries from time to time and (b) the ultimate Holding company (if any) of that undertaking from time to time and (c) every other company which from time to time is a Subsidiary of the same ultimate Holding company;

HoldCo means WP ROAMING HOLDINGS S.A.;

HoldCo Consent means the written approval by or on behalf of HoldCo;

HoldCo Directors means the Directors appointed by the general meeting of Shareholders of the Company upon proposal of HoldCo (and HoldCo Director shall be construed accordingly);

HoldCo Listing means any admission to listing or to trading of the shares of a direct or indirect Holding company of the Company on an internationally recognised major securities exchange and, for the purposes of these Articles only the time (but not the date) at which a HoldCo Listing shall be deemed to have occurred shall be determined with HoldCo Consent having regard to the rules of the relevant exchange;

HoldCo Sale means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by a person or his Connected Persons or persons acting in concert with each other (other than by the relevant Holding company of such company or pursuant to a provision in the constitutional documents of the relevant company substantially



equivalent to Article 6.7) of the shares in a direct or indirect Holding company of the Company or of an Interest in such shares as a result of which such person(s) acquire(s) a Controlling Interest in such direct or indirect Holding company;

HoldCo Shares means shares in a direct or indirect Holding company of the Company;

Holding company means an undertaking which in relation to another undertaking, a Subsidiary:

- (a) owns or controls (directly or indirectly) shares in the Subsidiary carrying more than fifty per cent (50%) of the votes exercisable at general meetings or at resolutions in writing of the Subsidiary on all, or substantially all, matters; or
  - (b) has a right to appoint or remove a majority of its board of directors; or
  - (c) has the right to exercise a dominant influence over the Subsidiary:
  - (i) by virtue of the provisions contained in the Subsidiary's constitutional documents; or
  - (ii) by virtue of a control contract; or
- (d) controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in the Subsidiary,

for the purposes of this definition:

- (i) an undertaking shall be treated as a member of another undertaking if (X) any of its Subsidiaries is a member of that undertaking; or (Y) any shares in that undertaking are held by a person acting on behalf of it or any of its Subsidiaries;
- (ii) an undertaking shall be taken to have the right to exercise a dominant influence over an undertaking only if it has a right to give directions with respect to the operating and financial policies of that other undertaking with which its directors are obliged to comply whether or not they are for the benefit of that other undertaking;
  - (iii) control contract means a contract in writing conferring a dominant influence right which:
- (A) is of a kind authorised by the memorandum or articles of association of the undertaking in relation to which the right is exercisable; and
  - (B) is permitted by the law under which that undertaking is established; and
- (iv) any undertaking which is a Subsidiary of another undertaking shall also be a Subsidiary of any further undertaking of which that other is a Subsidiary;

Hurdle Amount means the amount which the Company is entitled to withhold from any discharge of amounts owing under CPECs and PECs issued by the Company from time to time held by HoldCo, in accordance with the terms of the Contribution Agreement, and which is to be applied as a distribution (whether in cash and/or in kind) on the B Ordinary Shares and which is calculated by:

- (a) taking 15 per cent. of (A-B) where:
- (i) A = the Euro value (if any) by which the proceeds repaid or distributed (whether in cash and/or in kind) by WP Roaming in relation to the CPECs issued by it from time to time and held by the Company in connection with a SubCo Exit, to the extent such proceeds are available to be used to repay or otherwise discharge the CPECs and PECs issued by the Company from time to time (excluding, for the avoidance of doubt, the aggregate amount of any payables due from the Company to any former holders of CPECs and PECs that may have been issued by the Company up to and including 3 May 2007 (other than HoldCo) where such payables reflect accrued but unpaid interest on such CPECs and PECs (the Accrued Payables)) and held by HoldCo in the Company, and
- (ii) B = the Baseline Value (having first (A) increased the Baseline Value by the amount (if any) that the Transaction Costs certified as paid by HoldCo exceed €175,000; and (B) decreased the Baseline Value by the amount of the Accrued Payables); and
  - (b) multiplying the figure obtained from (a) above by the fraction derived from dividing:
- (i) the number of B Ordinary Shares in issue on the date immediately prior to the date on which the Contribution Amount is to be calculated; by
  - (ii) the total number of B Ordinary Shares in the authorised capital of the Company at that date;

Independent Accountants means an independent firm of chartered accountants of recognised international standing nominated by the Board of Directors;

Interest includes an interest of any kind whatsoever in or to any Share or any right to control the voting or other rights attributable to any Share, disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject;

Investor Group means WP Roaming IV, WPPE IX, WPIP, WP MACH I LLC, WP MACH II LLC, WARBURG PINCUS LLC, WARBURG PINCUS PARTNERS LLC and WARBURG PINCUS & CO. (each an Investor Entity) and:

- (a) their Subsidiaries from time to time; and
- (b) the ultimate Holding company of any Investor Entity from time to time; and
- (c) every other person which is a Subsidiary of the same ultimate Holding company from time to time; and
- (d) any investor in any Investor Entity or any of the persons in paragraphs (a), (b), (c), (e) or (f) which has or is to acquire an indirect economic interest in the Group; and
- (e) any fund managed by any Investor Entity or any of the persons in paragraphs (a), (b), (c), (d) or (f) which has or is to acquire an indirect economic interest in the Group; and



- (f) any partnership of which any Investor Entity is a partner; and
- (g) any nominee of any Investor Entity

and in each case excluding each member of the Group (for the purposes of this definition Group means the Company and (a) its Subsidiaries from time to time; and (b) the ultimate Holding company of the Company from time to time; and (c) every other person which is a Subsidiary of the same ultimate Holding company from time to time but in each case excluding each member of the Investor Group);

Investor Instruments means CPECs and PECs or any other instrument evidencing indebtedness issued by any member of the Wider Group in conjunction with any issue of shares of HoldCo or an instrument carrying the rights to subscribe for or convert into shares of HoldCo but excludes any debt instrument and warrants issued to investors or lenders who are not shareholders of HoldCo, for the avoidance of doubt, and does not include shares of HoldCo;

Listing means a HoldCo Listing, a Company Listing or a SubCo Listing;

Manager Investors means the direct or indirect holders of B Ordinary Shares;

Managers' and Shareholders' Agreement means the managers' and shareholders' agreement existing from time to time between the Shareholders and the Company and any other party thereto, as the same may be amended from time to time:

Permitted Transferee means a person to whom Shares or an Interest in Shares are transferred in accordance with Article 6.7;

Personal Corporation means, in relation to a Manager Investor, a body corporate wherever incorporated where such Manager Investor and/or members of their family owns or controls (directly or indirectly) 100% of the shares of such body corporate;

PECs means preferred equity certificates;

Sale means a HoldCo Sale, a Company Sale or a SubCo Sale;

Security Interest means any mortgage, charge, pledge, lien (other than a lien arising by operation of law), right of setoff, encumbrance, transfer by way of guarantee or other security interest whatsoever, however created or arising (including any analogous security interest under the law of any jurisdiction outside Luxembourg);

Shareholder Instrument means (i) Shares, and any right of subscription for or conversion into Shares and (ii) CPECs and PECs or any other instrument evidencing indebtedness issued by any member of the Wider Group in conjunction with any issue of Shares or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into Shares but excludes any debt instrument and warrants issued to investors or lenders who are not Shareholders;

Shareholders means the holders of the Shares (and Shareholder shall be construed accordingly);

Shares means the shares for the time being in the capital of the Company;

SubCo Exit means a SubCo Listing or a SubCo Sale;

SubCo Listing means any admission to listing or to trading of the shares of a direct or indirect subsidiary of the Company on an internationally recognised major securities exchange and, for the purposes of these Articles only the time (but not the date) at which a SubCo Listing shall be deemed to have occurred shall be determined with HoldCo Consent having regard to the rules of the relevant exchange;

SubCo Sale means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by a person or his Connected Persons or persons acting in concert with each other (other than by the Company or pursuant to a provision of the constitutional documents of the relevant subsidiary substantially equivalent to Article 6.7) of the shares in a direct or indirect Subsidiary of the Company or an Interest in such shares as a result of which such person(s) acquire(s) a Controlling Interest in such direct or indirect Subsidiary;

Subsidiary has the meaning given to it in the definition of Holding company;

Transaction Costs means all reasonable expenses including, without limitation, all travel costs, legal, accounting and other professional fees (together with value added tax on them) (on a full indemnity basis) incurred in connection with the negotiation and preparation of these Articles and the Managers' and Shareholders' Agreement and all ancillary documentation, and any subsequent variation of any such document, and any consent or approval given under any such document and reasonable legal expenses (together with value added tax) incurred by the Manager Investors and the fiduciary acting on behalf of the Manager Investors in connection with the review of these Articles and the Managers' and Shareholders' Agreement and all ancillary documentation.

Transfer Notice has the meaning given to it in Article 6.9;

Undertaking means a body corporate or partnership or an unincorporated association carrying on trade or a business with or without a view to profit;

Wider Group means WP Roaming IV and its Subsidiaries from time to time;

WPIP means Warburg Pincus International Partners, L.P., constituted as a limited partnership in Delaware, USA, and whose principal place of business is at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, USA

WP MACH I LLC means WP MACH I LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware with file number 4005869, having its principal place of business at 450 Lexington Avenue, New York 10017-3147, USA;



WP MACH II LLC means WP MACH II LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware with file number 4005870, having its principal place of business at 450 Lexington Avenue, New York 10017-3147, USA;

WPPE IX means WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., constituted as a limited partnership in Delaware, USA, and whose principal place of business is at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, USA;

WP Roaming means WP Roaming S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 110 016 and with registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern;

WP Roaming Holdings means WP Roaming Holdings S.A, a Luxembourg société anonyme, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 125.022 and with registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern; and

WP Roaming IV means WP Roaming IV S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 109441 and with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg."

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

#### First resolution

The sole shareholder resolved to reclassify the forty two thousand five hundred and forty eight (42,548) existing B ordinary shares, the eighteen thousand eight hundred and thirty five (18,835) C ordinary shares and the two thousand three hundred and three (2,303) D ordinary shares into sixty three thousand six hundred and eighty six (63,686) A ordinary shares.

### Second resolution

The sole shareholder resolved to create a class of B ordinary shares in the Company, so that the Company will have two classes of shares, designated as A ordinary shares and B ordinary shares and resolved to approve the rights, obligations and characteristics of those shares as provided for in the amended article 5 of the articles of association of the Company referred to in the sixth resolution.

#### Third resolution

The sole shareholder resolved to create an authorised share capital of the Company of two hundred fifty three million one hundred and one thousand eight hundred Euro (€253,101,800) consisting of twenty five million three hundred and ten thousand one hundred and eighty (25,310,180) shares each with a nominal value of ten Euro (€10) out of which (i) one hundred thousand Euro (€100,000) shall be reserved for the issue of a maximum of ten thousand (10,000) B ordinary shares and (ii) two hundred fifty three million one thousand eight hundred Euro (€253,001,800) shall be reserved for the issue of a maximum of twenty five million three hundred thousand one hundred eighty (25,300,180) A ordinary shares with respect to five million sixty thousand and thirty six (5,060,036) convertible preferred equity certificates in one or more issues on the basis of five (5) shares for one (1) convertible preferred equity certificate. As regards said creation of the authorised share capital of the Company, the sole shareholder acknowledged and approved a report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies (as amended) concerning the price, if any, at which the shares of the Company shall be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders. The sole shareholder confirmed that such report complied with said article 32-3(5) and acknowledged and approved the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 <sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies (as amended) concerning the price, if any, at which the shares of the Company may be issued, such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders.

### Fourth resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seventy three thousand one hundred and eighty Euro ( $\leqslant$ 73,180) so as to raise it from its present amount of four million six hundred and four thousand two hundred and seventy Euro ( $\leqslant$ 4,604,270) to four million six hundred seventy seven thousand four hundred and fifty Euro ( $\leqslant$ 4,677,450) by the creation and issue of seven thousand three hundred and eighteen (7,318) new B ordinary shares and having a nominal value of ten Euro ( $\leqslant$ 10) each being fully subscribed.

The sole shareholder declared the meeting acknowledged to have been fully informed of the details of and reasons for the issue and subscription of the seven thousand three hundred and eighteen (7,318) new B ordinary shares.

The sole shareholder acknowledged that the sole shareholder of the Company has waived its preferential subscription right and that it has approved the special report of the board of directors foreseen by article 32-3(5) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended.

The sole shareholder acknowledged and approved the subscription and the payment by a payment in cash by MEH Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered



office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 113417 of the seven thousand three hundred and eighteen (7,318) new B Ordinary Shares shares of the Company each with a nominal value of ten Euro (€10).

### Fifth resolution

The sole shareholder acknowledged and approved that the new shareholder of the Company pursuant to the above subscription is inscribed on the attendance list of the meeting and shall participate to the meeting and vote on the remaining item of the agenda, having declared itself duly informed thereof.

#### Sixth resolution

The meeting resolved to approve the amended and restated the articles of association of the Company as stated under item (F) of the agenda.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

Me Maryline Esteves, maître en droit, résidant à Luxembourg, en tant que mandataire de WP Roaming Holdings S.A., une société anonyme, constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125022, étant l'actionnaire unique de WP Roaming II S.A. (la Société»), une société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109462, constituée sous la forme d'une société anonyme le 29 juin 2005 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1242 du 21 novembre 2005 («Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 octobre 2008 et publié au Mémorial numéro 2849 du 27 novembre 2008.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. L'actionnaire unique détient toutes les trois cent quatre-vingt seize mille sept cent quarante-et-une (396.741) actions ordinaires A, quarante-deux mille cinq cent quarante-huit (42.548) actions ordinaires B, dix-huit mille huit cent trente-cinq (18.835) actions ordinaires C et deux mille trois cent trois (2.303) actions ordinaires D en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.
  - 2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:
- A. Reclassification des quarante-deux mille cinq cent quarante-huit (42.548) actions ordinaires B existantes; des dixhuit mille huit cent trente-cinq (18.835) actions ordinaires C et des deux mille trois cent trois (2.303) actions ordinaires D en soixante-trois mille six cent quatre-vingt six (63.686) actions ordinaires A et modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les modifications dont il est fait référence aux points A et B de l'ordre du jour.
- B. Création d'une classe d'actions ordinaires B dans la Société, de sorte que la Société aura deux classes d'actions, désignées comme actions ordinaires A et actions ordinaires B et détermination des droits, obligations et caractéristiques de ces actions tels que prévus par l'article 5 modifié des statuts de la Société dont il est fait référence au point F ci-après;
- C. Création d'un capital social autorisé de la Société de deux cent cinquante-trois millions cent un mille huit cents euros (253.101.800 €) consistant en vingt-cinq millions trois cent dix mille cent quatre-vingt (25.310.180) actions chacune ayant une valeur nominale de dix euros (10 €) dont (i) cent mille euros (100.000 €) doivent être réservés pour l'émission d'un maximum de dix mille (10.000) actions ordinaires B et (ii) deux cent cinquante-trois millions mille huit cents euros (253,001,800 €) doivent être réservés pour l'émission d'un maximum de vingt-cinq millions trois cent mille cent quatre-vingt (25.300.180) actions ordinaires A en relation avec cinq millions soixante mille trente-six (5.060.036) obligations convertibles en une ou plusieurs émissions sur base de cinq (5) actions pour une (1) obligation convertible; et constat et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) relatif au prix, le cas échéant, auquel les actions de la Société peuvent être émises, de telles émissions étant faites sans réserve du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire existant.
- D. Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de soixante treize mille cent quatre-vingt euros (73.180 €) de sorte à augmenter son montant actuel de quatre millions six cent quatre mille deux cent soixante dix euros (4.604.270 €) à quatre millions six cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (4.677.450 €) par la création et l'émission de sept mille trois cent dix-huit (7.318) nouvelles actions ordinaires B ayant une valeur nominale de dix



- euros (10 €) chacune devant être souscrites via paiement en espèces par MEH Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.417 et constat des détails et des raisons de la souscription et de l'émission proposées des nouvelles actions. La renonciation par l'actionnaire existant de son droit préférentiel de souscription et approbation du rapport spécial du conseil d'administration prévu à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
- E. Constat et approbation par l'actionnaire unique que le nouvel actionnaire conformément au point D de l'ordre du jour est inscrit sur une liste de présence afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et de voter sur les points restant de l'ordre du jour.
  - F. Modification et refonte des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:
- **«Art. 1** er . Forme, Dénomination. Il est établi par la présente entre les propriétaires des actions une Société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de «WP Roaming II S.A.».
- **Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 18 ci-après.
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Contern par décision du Conseil d'Administration. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

### Art. 5. Capital - Actions et Certificats.

- 5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions six cent soixante dix-sept mille quatre cent cinquante Euros (4.677.450 €) représenté par quatre cent soixante mille quatre cent vingt sept (460.427) Actions Ordinaires A, et sept mille trois cent dix-huit (7.318) Actions Ordinaires B toutes ayant une valeur nominale de dix Euros (10 €) par action.
- 5.2 Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à deux cent cinquante trois millions cent un mille huit cents Euros (253.101.800 €) constitué de vingt-cinq millions trois cent dix mille cent quatre vingt (25.310.180) actions chacune ayant une valeur nominale de dix Euros (10 €). A moins qu'il n'en soit indiqué autrement ci-dessus, le Conseil d'Administration aura le droit, lors de l'émission des actions hors du capital social autorisé de décider si les Actions devant être émises seront des Actions Ordinaires A ou des Actions Ordinaires B dans les limites indiqués ci-dessous au paragraphe 5.2. (i) et (ii). Toutes actions autorisées mais non émises expireront cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations d'un acte notarié enregistrant la résolution des Actionnaires sur le capital social autorisé.

Hors du capital social autorisé:

- (i) cent mille Euros (100.000 €) devront être réservés pour l'émission d'un maximum de dix mille (10.000) Actions Ordinaires B; et
- (ii) deux cent cinquante-trois millions mille huit cents Euros (253.001.800 €) devront être réservés pour l'émission d'un maximum de vingt-cinq millions trois cent mille cent quatre-vingt (25.300.180) Actions Ordinaires A concernant cinq millions soixante mille trente-six (5.060.036) obligations convertibles en une ou plusieurs émissions sur base de cinq (5) actions pour une (1) obligation convertible.

Pour éviter tout doute, les Actionnaires renoncent expressément à un quelconque droit de souscription préférentiel qu'ils pourraient avoir concernant l'émission des actions conformément au paragraphe précédant.



Conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration pourra de temps à autre émettre des actions hors du capital social autorisé à partir du nombre total d'actions autorisées au moment et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) pourra décider de manière discrétionnaire.

Dans le cas d'un capital autorisé supplémentaire et/ou d'un renouvellement du capital autorisé, les détenteurs d'actions conserveront leurs droits préférentiels concernant les actions devant être émises, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires n'y ait renoncé.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé devra être constatée par acte notarié, à la requête du Conseil d'Administration ou de son(ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.

- 5.3. Les Actions seront des actions nominatives. La Société devra considérer la personne dont le nom est enregistré dans le registre des Actionnaires comme étant l'entier propriétaire des Actions. Des Certificats établissant cette inscription devront être délivrés sur demande de l'Actionnaire.
  - 5.4. Les Actions devront, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans ces Statuts, avoir des droits identiques.
- 5.5. La Cession des Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs nécessaires pour agir en qualité de leur(s) mandant(s). Le Cession peut également être effectuée en délivrant le certificat représentant l'Action, le cas échéant, à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.
  - 5.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

### Art. 6. Cession d'actions.

- 6.1. Sauf accord préalable de HoldCo et sauf pour les cessions d'Actions permises afin d'être enregistrées conformément à l'Article 6.3, aucun Actionnaire, autre que HoldCo, ne pourra créer ou permettre l'existence d'aucune Sûreté sur les Actions ou d'Intérêts sur Actions.
- 6.2. Aucun Actionnaire, autre que HoldCo, ne pourra transférer, garantir, déclarer, créer ou disposer d'aucun Intérêt sur Actions ou de négocier sous quelqu'autre forme que ce soit la propriété de, toute Action pour une période de 3 années à partir du 5 juillet 2010, sauf pour les transferts de l'intégralité des droits, titres et intérêts de et à des Actions qui sont:
  - (a) avec l'Accord de HoldCo préalable (accord qui pourra être donné sous certaines conditions ou restrictions); ou
  - (b) à un Cessionnaire Autorisé conformément à l'Article 6.7 (Cessions Autorisées);
- (c) réalisés suite à l'émission de et conformément aux termes de l'Avis Drag Along conformément aux Articles 6.22 à 6.24 (inclus) (Drag Along); ou
  - (d) réalisés conformément à la clause 14 du Contrat Fiduciaire (Cessions Obligatoires),
- et, à condition à chaque fois, sauf Accord de HoldCo préalable, que la personne acquérant une Action (si une telle personne n'est pas d'ores et déjà partie au Pacte de Gérants et d'Actionnariat en tant que partie originaire ou par le fait d'avoir signéun Acte d'Adhésion) est entrée dans et a délivré à la Société un Acte d'Adhésion qui l'engage légalement.
- 6.3. Après la période initiale mentionnée à l'Article 6.2, les Actionnaires, autres HoldCo, ne pourront garantir, déclarer, créer ou disposer d'un Intérêt dans une Action ou faire tout commerce relatif à la propriété de toute Action et la Société ne pourra inscrire une Cession d'Actions ou d'Intérêt d'Actions que s'il s'agit d'une Cession de l'intégralité du droit, titre et intérêt dans des Actions qui:
  - (a) vers un Cessionnaire Autorisé conformément à l'Article 6.7 (Cessions Autorisées); ou
  - (b) est fait:
  - (i) conformément avec les Articles 6.9 à 6.20 (inclus) (Préemption); ou
- (ii) suite à l'émission de et conformément avec les conditions de l'Avis Drag Along, conformément aux Articles 6.22 à 6.24 (inclus) (Drag Along); ou
  - (iii) conformément à la clause 14 du Contrat Fiduciaire (Cessions Obligatoires); ou
  - (c) avec l'accord préalable de HoldCo (lequel accord pourra être donné sous certaines conditions ou restrictions);
- et à chaque fois, sauf si accord préalable de HoldCo, la personne acquérant toute Action (si une telle personne n'est pas d'ores et déjà partie au Pacte de Gérants et d'Actionnariat en tant que partie originale ou après avoir exécuté un Acte d'Adhésion) est entrée et a délivré à la Société un Acte d'Adhésion qui l'engage juridiquement.
- 6.4. Les Administrateurs ne pourront inscrire aucune cession qui n'aura pas été faite conformément aux dispositions des présents Statuts et pourront refuser d'inscrire toute Cession d'Actions non intégralement payée. Toute cession faite en violation des présents Statuts ne pourra être opposable à la Société par le cessionnaire.
- 6.5. Pour les besoins des présents Statuts ce qui suit est supposé être (mais sans limitation) une cession par un détenteur d'Actions ou d'Intérêts sur Actions:
- (a) toute instruction, (via renonciation ou autre) par un détenteur ayant droit à une attribution ou à une Cession d'Actions, visant à l'allocation, émission ou cession d'une Action à une personne autre que lui-même; et



- (b) toute vente ou toute autre disposition ou cession (incluant par voie d'hypothèque, gage ou autre Sûreté) de tout Intérêt sur une Action (incluant tout droit de vote y attaché), (i) que ce soit ou non par le détenteur concerné, (ii) que ce soit ou non contre rémunération, et (iii) que cela soit ou non effectué par un acte écrit.
- 6.6. Une obligation de céder une Action sous ces présents Statuts sera supposée être une obligation de céder le droit, titre et intérêt sur et à une telle Action libre de tout droit de rétention, charge ou tout gage.
- 6.7. Sous réserve des Articles 6.4 et 6.8, un Actionnaire pourra a tout moment céder toute Action détenue par lui selon les manières suivantes:
- (a) un individu pourra céder chacune de ses Actions à un membre de sa Famille ou aux fideïcommissaires de sa Fiduciaire Familiale;
  - (b) un individu pourra céder chacune de ses Actions à une Société Personnelle;
- (c) les fidéicommissaires d'une Fiduciaire Familiale pourront, lors de tout changement de fidéicommissaires, céder toutes Actions détenues par eux en cette qualité aux nouveaux fidéicommissaires de cette Fiduciaire Familiale;
- (d) les fidéicommissaires de la Fiduciaire Familiale pourront, avec l'Accord de HoldCo céder toutes Actions détenues par eux en cette qualité à une personne qui a un intérêt économique immédiat de par la Fiduciaire Familiale ou au fondateur du trust:
  - (e) les Actions pourront être cédées par HoldCo à un membre du Groupe d'Investisseurs;
- (f) les Actions pourront être cédées par HoldCo en vertu d'un plan d'investissement d'actionnariat ou un plan d'option sur actions établi conformément au Pacte de Gérants et d'Actionnariat;
- (g) les Actions pourront être cédées par un mandataire à l'usufruitier de telles Actions ou un mandataire du même usufruitier; et
- (h) tout membre à qui des Actions ont été cédées par toute personne conformément à cet Article 6.7. pourra céder tout ou partie des Actions au cédant originaire ou à toute autre personne à qui le cédant originaire, s'il détenait toujours de telles Actions, aurait pu les céder selon cet article 6.7.

### 6.8. Si:

- (a) une Fiduciaire Familiale dont les fidéicommissaires détiennent les Actions dans la Société cesse d'être une Fiduciaire Familiale, les fidéicommissaires devront sans délai notifier à la Société qu'un tel événement s'est produit et devront rétrocéder de telles Actions à l'individu qui a à l'origine établi la Fiduciaire Familiale ou, le cas échéant, à toute autre personne (désignée par cet individu) à qui cet individu, s'il détenait toujours de telles Actions, aurait pu les céder conformément à l'Article 6.7; ou
- (b) une Société Personnelle qui détient les Actions dans la Société cesse d'être une Société Personnelle, la Société Personnelle devra sans délai notifier à la Société qu'un tel événement s'est produit et devra rétrocéder de telles Actions au Gérant Investisseur qui a cessé d'avoir l'Intérêt de Contrôle dans la Société Personnelle ou à toute autre personne (désignée par cet individu) à qui un tel individu, s'il détenait toujours de telles Actions, aurait pu les céder conformément à l'Article 6.7.
  - 6.9. Sauf dans le cas de cessions d'Actions faites:
  - (a) conformément à l'Article 6.3(c); ou
  - (b) conformément à l'Article 6.7 (Cessions Autorisées); ou
- (c) suite à l'émission de et conformément aux conditions de l'Avis Drag Along suivant les Articles 6.22 à 6.24 (inclus) (Drag Along); ou
  - (d) conformément à la clause 14 du Contrat Fiduciaire (Cessions Obligatoires),
- chaque Actionnaire (l'Offrant) proposant une cession d'Actions, avant de céder de telles Actions, devra signifier un avis de cession à la Société (l'Avis de Cession).
- 6.10. Sauf Accord de HoldCo, si un Actionnaire détient également des Instruments d'Actionnaire ou des Instruments d'Investisseur, toute cession d'Actions conformément aux Statuts peut seulement être réalisée si l'Actionnaire cède la même proportion des Instruments d'Actionnaire et des Instruments d'Investisseur au même moment.
  - 6.11. L'Avis de Cession:
  - (a) devra spécifier:
  - (i) le nombre d'Actions proposées à la cession (les Actions Offertes);
  - (ii) le nom de la tierce personne à qui les Actions devront être cédées; et
- (iii) le prix (qui, sauf Accord Préalable de HoldCo, devra être un prix en espèces) auquel la cession des Actions est proposée (le Prix);
  - (b) devra être accompagné par le/les certificat(s) d'Actions (le cas échéant) en relation avec les Actions Offertes;
  - (c) ne pourra inclure aucune disposition non prévue au présent Article 6.11; et
- (d) devra constituer la Société en tant qu'agent de l'Offrant pour la vente des Actions Offertes au Prix conformément aux dispositions des Articles 6.9 à 6.20 (inclus)
  - (les Termes de l'Offre).



- 6.12. Les Administrateurs pourront exiger d'être satisfaits dans la manière qu'ils estiment raisonnable que les Actions Offertes soient cédées conformément à une cession bona fide pour le Prix indiqué dans l'Avis de Cession sans aucune déduction, rabais ou indemnité de quelque sorte à l'acquéreur et en cas de non satisfaction pourront faire des arrangements pour la détermination du Prix Equitable des Actions Offertes (et, le cas échéant, l'équivalent de la contrepartie autre qu'en espèce d'un tel Prix Equitable) dès qu'il est raisonnablement possible sur la base déterminée dans la définition du Prix Equitable contenue à l'Article 21. En déterminant le Prix Equitable, tous frais et dépenses des Réviseurs Indépendants devront être à charge de la Société ou, dans la mesure où la Société n'est pas en droit sous la loi luxembourgeoise de supporter de tels frais et dépenses ou si le Prix Equitable est inférieur à dix (10) pour cent au moins que le Prix, à charge de l'Offrant.
- 6.13. Si le Prix Equitable est inférieur à dix (10) pour cent au moins du Prix, les Administrations devront notifier à l'Offrant le Prix Equitable et devront donner à l'Offrant 10 Jours Ouvrables à partir de la signification de l'avis d'accepter le Prix Equitable par avis écrit. Si un tel avis d'acceptation n'est pas reçu par la Société dans la période des 10 Jours Ouvrables spécifiés, l'Avis de Cession sera supposé avoir été rétracté. Si un tel avis d'acceptation est reçu par la Société dans le délai de 10 Jours Ouvrables spécifié, le Prix Equitable sera substitué par le Prix pour les besoins des Articles 6.14 à 6.20 (inclus).
- 6.14. Sous réserve de l'Article 6.13, aucun Avis de Cession une fois donné conformément aux présents Statuts ne pourra être rétracté.
- 6.15. Dès que possible (et non plus de cinq (5) Jours Ouvrables après la réception de l'Avis de Cession (ou, le cas échéant, après l'expiration de la période de 10 Jours Ouvrables de l'Article 6.13 ou 10 Jours Ouvrables après que le Prix Equitable déterminé conformément à l'Article 6.12), la Société devra aviser (l'Avis d'Offre) par écrit HoldCo de son droit d'acquérir les Actions Offertes au Prix (ou, le cas échéant, le Prix Equitable). L'Avis d'Offre devra:
- (a) spécifier le nombre d'Actions Offertes qui sont offertes à HoldCo et le prix par Action (étant le Prix) (ou, le cas échéant, le Prix Equitable), auquel les Actions Offertes sont offertes;
- (b) indiquer qu'elles sont ouvertes pour acceptation pendant une période de quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date de signification;
  - (c) être irrévocable, sauf dans les circonstances décrites à l'Article 6.14; et
- (d) être soumis à aucune autre condition sauf celles prévues à l'Article 6.11(a) et devra préciser qu'il sera soumis aux lois du Luxembourg et que l'accomplissement de la vente des Actions Offertes sera effectué au siège social par la délivrance des cessions dûment exécutées, accompagnées des certificats d'actions y relatif (le cas échéant), en relation avec les Actions Offertes, contre une traite bancaire en relation avec le prix d'achat y relatif.
- 6.16. HoldCo pourra à tout moment avant l'expiration de la période spécifiée à l'Article 6.15(b) signifier par notification écrite (l'Avis d'Achat) suite au désir exprimé par la Société de son intention d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes qui lui ont été offertes selon les conditions telles que déterminées dans l'Avis d'Offre. Si HoldCo omet de signifier un Avis d'Achat selon les conditions du présent Article 6.16 elle sera supposée avoir décliné l'offre constituée par l'Avis d'Offre.
  - 6.17. Après expiration de la période d'acceptation conformément à l'Article 6.15(b):
- (a) si un Avis d'Achat est signifié en relation avec toutes les Actions Offertes l'Offrant sera contraint de vendre, et HoldCo sera contraint d'acheter, le nombre respectif d'Actions Offertes précisé dans un tel Avis d'Achat conformément aux Termes de l'Offre;
- (b) si un Avis d'Achat est signifié en relation avec un nombre inférieur au nombre d'Actions Offertes offertes à la vente, l'Offrant sera contraint de céder à HoldCo le nombre respectif d'Actions Offertes précisé dans un tel Avis d'Achat via une vente conformément aux Termes de l'Offre et pourra soit retenir les Actions Offertes restantes ou les céder à une tierce personne conformément à l'article 6.20.
- 6.18. La Société devra dans les cinq (5) Jours Ouvrables suite à l'expiration de la période d'acceptation conformément à l'Article 6.15(b) signifier à HoldCo et à l'Offrant un avis déterminant quelle option de l'Article 6.17 s'applique, combien d'Actions Offertes HoldCo est tenue d'acquérir et sous quelles conditions (l'Avis Final).
- 6.19. Si HoldCo donnait un Avis d'Achat elle serait, sous réserve de l'Article 6.10., contrainte d'acheter les Actions Offertes qu'elle est tenue d'acquérir et l'Offrant sera contraint de vendre les Actions Offertes qu'elle est tenue de céder (chacun conformément à l'Article 6.17) et ce dans les quinze (15) Jours Ouvrables de l'Avis Final. Si l'Offrant après avoir été contraint de céder des Actions Offertes (les Actions Concernées) omet de le faire, alors sans préjudice quant à tous droits que HoldCo pourrait avoir contre l'Offrant pour violation des présents Statuts:
- (a) tout Administrateur HoldCo sera supposé être l'agent dûment nommé de l'Offrant avec plein pouvoir pour exécuter, compléter et délivrer au nom et pour le compte de l'Offrant tout document nécessaire afin de donner effet à la cession des Actions Concernées à HoldCo;
- (b) la nomination dont il fait référence à l'Article 6.19(a) devra être donnée dans l'intérêt de la Société et de HoldCo et sera irrévocable;
- (c) tout Administrateur HoldCo pourra recevoir et donner acquittement du prix d'achat pour le compte de l'Offrant et pourra rentrer au nom de HoldCo dans le registre des Actionnaires en tant que détenteur par cession des Actions Concernées;



- (d) tout Administrateur HoldCo devra aussitôt payer, ou procurer le paiement, du prix d'achat sur un compte bancaire séparé au nom de la Société et indiquer si et quand le détenteur devra délivrer son/ses certificat(s) d'action(s) (le cas échéant) et devra de ce fait en sorte que le prix d'achat soit payé à l'Offrant, sans intérêt, moins les sommes dues à la Société par l'Offrant conformément aux présents Statuts ou autre;
- (e) si, après la cession des Actions Concernées, l'Offrant reste le détenteur inscrit d'Actions pour lesquelles l'Offrant n'a pas été contraint de céder tel que décrit ci avant, la Société pourra, à la requête de l'Offrant, lui émettre un nouveau certificat d'actions en relation à de telles Actions sous condition de la remise du certificat d'action (le cas échéant) émis à l'Offrant préalablement à la cession des Actions Concernées; et
- (f) la Société sera en droit de ratifier et de confirmer tout ce que la personne nommée conformément à l'Article 6.19 (a) devra faire ou sera supposée faire conformément à l'Article 6.19 et la Société devra indemniser une telle personne contre toutes actions, procédures, revendications, frais, dépenses et dettes de toute sorte résultant de l'exercice ou de l'exercice prétendu de bonne foi de tout pouvoir lui conféré par le présent Article 6.19 et malgré le fait qu'ils aient pu résulter du manque d'attention de la part d'une telle personne.
- 6.20. Si l'Offrant est en droit de vendre des Actions Offertes restantes à un tiers acquéreur conformément à l'Article 6.17(b), l'Offrant pourra, sous réserve de l'article 6.10, céder les Actions Offertes restantes au tiers acquéreur identifié dans l'Avis de Cession pour un paiement en espèces à un prix qui ne pourra être inférieur au Prix (ou, le cas échéant, le Prix Equitable) à condition que:
- (a) la cession soit accomplie dans les trois mois après l'expiration de la période d'acceptation conformément à l'Article 6.15(b);
- (b) les conditions s'appliquant à une telle cession ne soient pas plus favorables au tiers acquéreur que dans les Termes de l'Offre.
- 6.21. Si la conséquence d'une cession d'Actions est proposée conformément aux présents Statuts mais que son accomplissement sans autorisation régulière aurait pour effet de violer une loi ou un règlement applicable, toute période de temps relative à la procédure devant être suivie selon ces Statuts, afin d'accomplir une telle cession, sera supposée être prorogée jusqu'au délai nécessaire à l'obtention d'une telle approbation règlementaire.
- 6.22. Si la conséquence d'une proposition de cession bona fide de toute Action par HoldCo résulte en une Vente de la Société, HoldCo aura le droit de requérir de tous les autres Actionnaires (les Actionnaires Restants) de céder toutes leurs Actions au cessionnaire proposé à condition qu'une telle cession soit accomplie, en donnant avis à cette fin aux Actionnaires Restants (l'Avis Drag Along). L'Avis Drag Along sera accompagné de copies de tous les documents requis par les Actionnaires Restants en vue de donner effet à la cession et, sous réserve de l'article 6.22(i) ci-dessus, la cession sera faite dans les termes et conditions appropriés en prenant en compte des droits respectifs des Actions transférées (y inclus la contrepartie, qu'elle soit en espèce ou des actions nouvellement émises dans le capital social du cessionnaire proposé) au regard des termes et conditions convenus entre HoldCo et le cessionnaire proposé en ce qui concerne les Actions transférées par HoldCo.
- (i) La contrepartie (que la contrepartie soit en espèces ou en actions nouvellement émises dans le capital social du cessionnaire proposé) pour toutes Actions Ordinaires B des Actionnaires Restants devra être calculée par une banque d'investissements réputée ou autre société de conseils financiers, l'identité desquelles est approuvée par l'Accord de HoldCo, par référence au Montant de Référence (le cas échéant) queles Actions Ordinaires B aient été reçues sur base que(i) la Vente de la Société, la Vente de HoldCo, la Cotation de la Société, ou la Cotation de HoldCo (tel qu'applicable) a effectivement été effectuée par une Vente de SubCo ou une Cotation de SubCo (tel qu'applicable) et (ii) les Recettes de Sortie réalisées suite à une telle Vente de la Société, Vente de HoldCo, Cotation de la Société, ou Cotation de HoldCo (tel qu'applicable) ont été reçues par la Filiale intégralement directement détenue par la Société et cette Filiale a ensuite été liquidée (le Mécanisme de Contrepartie de l'Action Ordinaire B).
- (ii) Aucune cession de la sorte ne pourra être faite à une Personne en Relation à HoldCo autre qu'en relation avec la réorganisation en prévision de l'accomplissement d'une Vente de la Société ou d'une Cotation de la Société auquel cas le droit conféré par cet Article devra seulement être exerçable si le Conseil d'Administration est avisé (par une banque d'investissements réputée ou autre société de conseils financiers, l'identité desquelles est approuvée par Accord de HoldCo) que les termes auxquels les Actions des Actionnaires Restants sont cédées sont équitables et raisonnables pour de tels Actionnaires Restants (et la contrepartie (que la contrepartie soit en espèces ou en actions nouvellement émises dans le capital social du cessionnaire proposé) pour la cession de toute Action Ordinaire B des Actionnaires Restants est calculée sur la base du Mécanisme de Contrepartie de l'Action Ordinaire B) et la substance d'un tel avis pourra être être confirmée par les Actionnaires Restants et est portée à la connaissance des Actionnaires Restants dans les documents inclus avec l'Avis de Drag Along. HoldCo pourra signifier un Avis de Drag Along à toute personne qui devient Actionnaire après l'accomplissement de la Vente de la Société après exercice des droits garantis préalablement à l'accomplissement de la Vente de la Société.

Nonobstant ce qui précède, concernant tout transfert effectué suite à un Avis Drag Along signifié conformément à cet article 6.22, les parties consentent à ce que la responsabilité de chaque Actionnaire Restant envers le cessionnaire soit limitée aux produits reçus par un tel Actionnaire Restant suite à la cession.

6.23. Si la conséquence d'une proposition de cession bona fide de toutes Actions de HoldCo par un membre du Groupe d'Investisseur ou de la Société Holding se solde par une Vente de HoldCo, HoldCo aura le droit de requérir des Ac-



tionnaires Restants de céder toutes leurs Actions, à sa seule discrétion soit à HoldCo soit au cessionnaire proposé (tel que désigné par HoldCo), en donnant avis à cette fin aux Actionnaires Restants (l'Avis Drag Along de HoldCo). L'Avis Drag Along de HoldCo sera accompagné de copies de tous les documents requis par les Actionnaires Restants en vue de donner effet à la cession et, sous réserve de l'article 6.23(i) ci-dessus, la cession sera faite dans les termes et conditions dont le Conseil d'Administration est avisé avisé (par une banque d'investissements réputée ou autre société de conseils financiers, l'identité desquelles est approuvée par HoldCo) est équitable et raisonnable pour de tels Actionnaires Restants, ayant considéré les termes et conditions de la Vente de HoldCo, tout montant recevable par les Actionnaires Restants en rapport à la vente de HoldCo incluant tout Instrument d'Investisseur si cette contrepartie est en espèce ou en actions nouvellement émises dans HoldCo ou par le cessionnaire proposé.

- (i) La contrepartie (si la contrepartie est en espèces ou des actions nouvellement émises dans le capital social du cessionnaire proposé) pour toutes Actions Ordinaire B des Actionnaires Restants devra être calculée en fonction du Mécanisme de Contrepartie de l'Action Ordinaire B.
- (ii) Aucune cession ne devra être faite à une Personne en Relation à membre du Groupe d'Investisseurs ou de la Société Holding dont la cession proposée des Actions de HoldCo donne lieu à un Avis de Drag Along de HoldCo autre qu'en relation à une réorganisation en prévision de la Vente de HoldCo ou la Cotation de HoldCo auquel cas (autre que dans le cas d'un échange d'Actions pour Action où les actionnaires du cessionnaire et leur proportion respective d'actionnariat et classe immédiatement après la cession sera identique à celles détenues dans la Société immédiatement avant une telle cession le droit conféré par ce paragraphe ne pourra être exercé que si le Conseil d'Administration est avisé (par une banque d'investissements réputée ou autre société de conseils financiers, l'identité desquelles est approuvée par HoldCo) que les termes et conditions auxquels les Actions de HoldCo des Actionnaires Restants sont cédées sont équitables et raisonnables pour de tels Actionnaires Restants (et la contrepartie (si la contrepartie est en espèces ou des actions nouvellement émises dans le capital social du cessionnaire proposé) de la cession de toutes Actions Ordinaires B des Actionnaires Restants est calculée en fonction du Mécanisme de Contrepartie de l'Action Ordinaire B) et la substance d'un tel avis pourra être confirmée par les Actionnaires Restants et est portée à la connaissance des Actionnaires Restants dans les documents inclus avec l'Avis Drag Along de HoldCo. HoldCo pourra signifier un Avis Drag Along de HoldCo à toute personne qui deviendra un détenteur des Actions de HoldCo après l'accomplissement d'une telle cession de HoldCo après l'exercice des droits garantis préalablement à l'accomplissement de la Cession de HoldCo. Nonobstant ce qui précède, concernant toute cession effectuée suite à un Avis Drag Along de HoldCo signifié conformément à ce paragraphe 6.23, les parties consentent à ce que la responsabilité de chaque Actionnaire Restant envers le cessionnaire doit être limitée aux produits reçus par un tel Actionnaire Restant suite à la cession.
- 6.24. Si un Actionnaire Restant fait défaut en cédant ses Actions (les Dragged Relevant Actions) conformément à l'Article 6.22 ou 6.23 (tel qu'applicable),
  - (a) si la contrepartie est en espèce:
- (i) tout Administrateur sera supposé être dûment nommé agent de l'Actionnaire Restant avec plein pouvoir pour exécuter, compléter et délivrer au nom et pour le compte du détenteur tous documents nécessaires afin de donner effet à la cession des Dragged Relevant Actions au cessionnaire concerné;
  - (ii) la nomination référée à l'Article 6.24(a)(i) sera donnée dans l'intérêt de la Société et HoldCo et est irrévocable;
- (iii) tout Administrateur pourra recevoir et pourra donner acquittement du prix d'achat pour le compte du détenteur et entrer le nom du cessionnaire dans le registre approprié des détenteurs ou autre registre approprié en tant que détenteur par cession des Dragged Relevant Actions;
- (iv) tout HoldCo devra aussitôt payer le prix d'achat sur un compte bancaire séparé de la Société au nom de la Société et devra faire en sorte que l'Actionnaire Restant reçoive le prix d'achat, sans intérêt et moins les sommes dues à la Société par l'Actionnaire Restant conformément aux présents Statuts ou autrement; et
- (v) la Société devra ratifier et confirmer tout ce que la personne quelle qu'elle soit nommée conformément à l'Article 6.24(a)(i) fera ou sera supposée faire conformément à l'Article 6.24 et la Société devra indemniser une telle personne contre toutes actions, procédures, revendications, coûts, dépenses et responsabilités de tout genre découlant de l'exercice ou de l'exercice présumé de bonne foi de tous les pouvoirs conférés par le présent Article 6.24 et malgré qu'elles aient pu résulter d'un manque d'attention de la part d'une telle personne;
- (b) lorsque la contrepartie est des Actions nouvellement émises dans le capital social du cessionnaire proposé, les Actionnaires Restants seront supposés avoir autorisé la Société en tant que son mandataire d'accepter l'attribution des Actions dans le capital du cessionnaire proposé et à la date d'accomplissement de la cession le cessionnaire proposé devra enregistrer de tels Actionnaires Restants en tant que détenteurs des actions concernées du capital du cessionnaire proposé; et
- (c) lorsque la contrepartie est en espèce ou des actions nouvellement émises dans le capital social du cessionnaire proposé, lors de l'accomplissement de la cession le cessionnaire proposé et/ou son mandataire devra être inscrit dans le registre concerné de la Société en tant que détenteur des Dragged Relevant Actions enregistrées sous le nom de l'Actionnaire Restant.
- **Art. 7. Augmentation du capital.** Le capital social émis et autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des Actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.



**Art. 8. Assemblées des Actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entièreté des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des Actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque Action a droit à une voix. Tout Actionnaire pourra agir à toute assemblée des Actionnaires en déléguant une autre personne le pouvoir de la représenter écrit, télécopie, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Le Conseil d'Administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les Actionnaires pour participer à une assemblée des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures du matin.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 10. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des Actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Art. 11. Procédures des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence les Actionnaires ou le Conseil d'Administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration à laquelle tous les Administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre Administrateur comme son représentant.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'Administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) cet Administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil Administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des Actionnaires.



Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux Administrateurs.

Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits à l'occasion de procédures judiciaires ou autres devront être signés par le président, par le secrétaire ou par deux Administrateurs .

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, à tout membre ou membres du Conseil d'Administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil d'Administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être Administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

- **Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou personnes à qui un tel pouvoir de signature a été délégués par le Conseil d'Administration.
- Art. 15. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une durée s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les Actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

### Art. 17. Affectation des bénéfices.

- 17.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale sera égale à dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société.
- 17.2. L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration déterminera comment il sera disposé du montant restant des bénéfices annuels nets et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration, distribuer des dividendes de temps à autre.
- 17.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du Conseil d'Administration et approbation du commissaire aux comptes.
- 17.4. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le Conseil d'Administration et peuvent être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'Administration peut prendre une décision finale quant à la détermination du taux de change au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.
- 17.5. Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le détenteur d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.
- 17.6. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des Actions.
- 17.7. Chaque année au cours de laquelle la Société a suffisamment de profits nets pour distribution ces bénéfices nets seront distribués tels que suit:
- (i) Premièrement, un montant de 0,1 % de la valeur nominale de chaque Action Ordinaire B devra être distribué aux détenteurs des Actions Ordinaires B.
  - (ii) Deuxièmement, le solde restant doit être distribué au prorata des détenteurs des Actions Ordinaires A.



### Art. 18. Dissolution et Liquidation.

- 18.1. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires effectuant une telle dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- 18.2. Une fois que toutes les dettes, dépenses de liquidation et frais auront été remboursés, tout solde résultant (le «Surplus de Liquidation») devra être payé aux détenteurs des Actions dans la Société conformément aux dispositions suivantes:
  - (a) s'il y a un Montant de Rendement à distribuer.
- (i) la premier Montant de Rendement (s'il y en a) aux détenteurs des Actions Ordinaires B, au prorata de chaque Action Ordinaire B; et
- (ii) le reste du Surplus de Liquidation (s'il y en a) suivant la distribution dont il est fait référence au point (i) ci-dessus aux détenteurs des Actions Ordinaires A, au prorata de Chaque Actions Ordinaire A.
  - (b) s'il n'y a pas de Montant de Rendement à distribuer,
- (i) premièrement la valeur du montant global des Actions Ordinaires B (s'il y en a) aux détenteurs de Actions Ordinaires B, au prorata de chaque Action Ordinaire B; et
- (ii) le reste des produits de la liquidation (s'il y en a) suivant la distribution dont il est fait référence au point (i) cidessus aux détenteurs des Actions Ordinaires A, au prorata de chaque Action Ordinaire A.

Toute distribution devra être faite:

- (a) dans la même manière (soit en espèces et/ou en nature); et
- (b) dans le mesure du possible, au même moment.
- **Art. 19. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.
- **Art. 20. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### Art. 21. Définitions.

Accord de HoldCo signifie l'approbation écrite par ou pour le compte de HoldCo;

Acte d'Adhésion signifie un acte d'adhésion valablement signé au Pacte de Gérants et d'Actionnaires;

Actions de HoldCo signifie les actions dans une société Holding directe ou indirecte de la Société;

Actions signifie les actions actuelles dans la capital de la Société;

Actionnaires signifie les détenteurs d'Actions (et Actionnaire doit être entendu en conséquence);

Actions Ordinaires A signifie les actions ordinaires A dans le capital de la Société;

Actions Ordinaires B signifie les actions ordinaires B dans le capital de la Société;

Administrateur signifie un Administrateur de la Société et les Administrateurs signifie les Administrateurs de la Société ou certains d'entre eux agissant en tant que Conseil d'Administration;

Administrateur de HoldCo signifie les Administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur proposition de HoldCo (et l'Administrateur de HoldCo doit être compris en conséquence);

Agir de concert signifie les personnes qui, conformément à une convention ou à un arrangement (qu'il soit formel ou informel), coopèrent activement par l'acquisition par n'importe lequel d'entre eux d'Actions, afin d'obtenir ou consolider le contrôle de la Société (pour les besoins de cette définition «contrôle» signifie la détention, ou détentions totales, d'Actions représentant trente pour cent (30%) ou plus des votes pouvant être exercés à l'assemblée générale ou dans une résolution écrite de la Société sur tous, ou substantiellement tous, les points, peu importe que la détention ou les détentions donne(nt) le contrôle de facto);

Avis de Cession a la signification donnée à l'Article 6.9;

Avis de Cession Obligatoire signifie la signification telle que prévue à l'Article 6.26;

Avis Drag Along a la signification telle que précisée à l'Article 6.24;

CPECs signifie les obligations convertibles;

Conseil d'Administration signifie le conseil d'administration de la Société de temps à autre ou de tout comité dûment nommé par lui;

Contrat d'Apport signifie tout contrat d'apport qui peut être conclu entre la Société et HoldCo;

Contrat Fiduciaire signifie tout contrat fiduciaire existant de temps à autre entre les Actionnaires et la Société et toute autre partie à ce contrat, tel qu'il peut être modifié de temps à autre;

Cotation signifie une Cotation de HoldCo, une cotation de la Société ou une Cotation de SubCo;

Cotation de SubCo signifie toute admission à la cotation ou à la négociation des actions d'une filiale directe ou indirecte de la Société sur un marché majeur internationalement reconnu d'échange de titres et, pour les besoins des présents



Statuts seulement le moment(mais pas à la date) auquel la Cotation de la Société est supposée avoir eu lieu devra être déterminé avec l'Accord de HoldCo ayant égard aux règles de l'échange concerné;

Cotation de la Société signifie toute admission à la cotation ou à la négociation des Actions de la Société sur un marché majeur internationalement reconnu d'échange de titres et, pour les besoins des présents Statuts seulement le moment (mais pas à la date) auquel la Cotation de la Société est supposée avoir eu lieu devra être déterminé avec l'Accord de HoldCo ayant égard aux règles de l'échange concerné;

Cotation de HoldCo signifie toute admission à la cotation ou à la négociation des actions de la société Holding directe ou indirecte de la Société sur un marché majeur internationalement reconnu d'échange de titres et, pour les besoins des présents Statuts seulement le moment (mais pas à la date) auquel la Cotation de HoldCo est supposée avoir eu lieu sera déterminé avec l'Accord de HoldCo ayant égard aux règles de l'échange concerné;

Coûts de Transaction signifie toutes dépenses raisonnables incluant, sans limitation, tous les coûts de voyage, les frais juridiques, comptables et autres frais professionnels (ensemble avec la taxe sur la valeur ajoutée sur eux) (sur une base d'indemnité intégrale) encourus en rapport avec la négociation et la préparation des présents Statuts et du Pacte de Gérants et d'Actionnaires et toute la documentation auxiliaire, et toute variation ultérieure de ces documents, et tout accord et approbation donnés au titre de ce document et les dépenses juridiques raisonnables (ensemble avec la taxe sur la valeur ajoutée) encourues par les Gérants Investisseurs et le fiduciaire agissant pour le compte des Gérants Investisseurs en rapport avec l'examen de ces Statuts et du Pacte de et d'Actionnaires et toute la documentation auxiliaire;

Dettes Exigibles a la signification donnée dans la définition du Montant de Rendement;

Entreprise signifie un organe constitué ou une association non constituée faisant le commerce ou des affaires avec ou sans un objectif de bénéfice;

Euro signifie la devise légale des Etats membres de l'Union Européenne qui adoptent une devise unique conformément au Traité CE, étant le Traité établissant la Communauté Européenne tel que modifiée par le Traité de l'Union Européenne;

Famille signifie l'épouse, le/la concubin(e), mère, père, grand-mère, grand-père, frère, soeur ou enfant d'un tel individu;

Fiduciaire Familiale signifie un arrangement établi par un individu à condition qu'un tel individu et/ou membre de sa famille soient capables d'en être le(s) bénéficiaire(s);

Filiale a la signification donnée dans la définition de société Holding;

Gage signifie toute sûreté, option, capital, revendication ou tout autre droit de tout tiers (incluant, sans limitation, le droit de préemption) de toute nature que ce soit;

Gérants Investisseurs signifie les détenteurs directs ou indirects des Actions Ordinaires B;

Groupe signifie en relation avec une entreprise (a) cette entreprise et ses Filiales de temps à autre et (b) la société Holding ultime de cette entreprise de temps à autre, et (c) toute autre société qui est de temps à autre une Filiale de la même HoldCo société Holding ultime;

Groupe de la Société signifie la Société et ses Filiales de temps à autre;

Groupe d'Investisseurs signifie WP Roaming IV, WPPE IX, WPIP, WP MACH I LLC, WP MACH II LLC, WARBURG PINCUS LLC, WARBURG PINCUS PARTNERS LLC et WARBURG PINCUS & CO. (chacune une Entité d'Investisseurs) et

- (a) leurs Filiales de temps à autre; et
- (b) la société Holding ultime de toute Entité d'Investisseurs de temps à autre; et
- (c) toute autre personne qui est une Filiale de la même société Holding ultime de temps à autre; et
- (d) tout investisseur dans toute Entité d'Investisseurs ou toute autre personne mentionnée aux paragraphes (a), (b), (c), (e) ou (f) qui a ou est sur le point d'acquérir un intérêt économique indirect dans le Groupe; et
- (e) tout fond dirigé par une Entité d'Investisseurs ou toute personne aux paragraphes (a), (b), (c), (d) ou (f) qui a ou est sur le point d'acquérir un intérêt économique indirect dans le Groupe; et
  - (f) toute association dans laquelle une Entité d'Investisseurs est un membre; et
  - (g) toute personne désignée par une Entité d'Investisseurs;

et dans chaque cas qui exclut chaque membre du Groupe (pour les besoins de cette définition Groupe signifie la Société et (a) ses Filiales de temps à autre; et (b) la société Holding ultime de la Société de temps à autre; et (c) toute autre personne qui est une Filiale de la même société Holding ultime de temps à autre, mais dans chaque cas excluant chaque membre du Groupe d'Investisseurs);

Groupe le Plus Vaste signifie WP Roaming IV et ses Filiales de temps à autre;

HoldCo signifie WP ROAMING HOLDINGS S.A.;

Instrument d'Actionnaire signifie (i) Actions et tout droit de souscription pour ou la conversion en Actions et (ii) CPECs et PECs ou tout autre acte démontrant un endettement émis par un membre du Groupe le Plus Vaste conjointement avec toute émission d'Actions ou d'un instrument conférant des droits de souscription ou de convertir en Actions mais excluant tout intrument de dette et warrant émis par les investisseurs ou prêteurs qui ne sont pas des Actionnaires;

Instruments d'Investisseur signifie les CPECs et PECs ou tout autre instrument démontrant l'endettement émis par tout membre du Groupe le Plus Vaste conjointement avec toute émission d'actions de HoldCo ou un instrument détenant



les droits de souscrire ou de convertir en actions de HoldCo mais qui exclut tout instrument de dette et warrants émis auprès des investisseurs ou prêteurs qui ne sont pas actionnaires de HoldCo, afin d'éviter tout doute, et n'inclut pas les actions de HoldCo;

Intérêt inclus un intérêt de quelque sorte que ce soit dans toute Action ou tout droit de contrôler les votes ou autres droits attribuables à une Action, peu importe toutes conditions et restrictions auxquelles l'exercice du droit attribués sur un tel intérêt puisse être soumis;

Intérêt de Sûreté signifie toute hypothèque, charge, gage, droit de rétention (autre qu'un lien résultant d'une opération juridique), droit de compensation, droit de rétention, cession par voie de garantie ou de toute autre sûreté, cependant créée ou résultant (incluant toute sûreté analogue selon la loi de toute juridiction à l'exception du Luxembourg);

Intérêt de Contrôle relatif à une entreprise signifie:

- (a)la détention ou le contrôle (directement ou indirectement) d'actions dans cette entreprise conférant plus de cinquante pour cent (50 %) des votes exerçables à des assemblées générales ou des résolutions écrites de cette entreprise sur tous ou substantiellement tous, les points;
- (b)le droit de nommer ou de révoquer des administrateurs de cette entreprise ayant une majorité de droit de vote exerçable au Conseil d'Administration de cette entreprise sur tous, ou substantiellement tous, les points;

Jour Ouvrable signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) auquel les banques sont généralement ouvertes à Londres et à Luxembourg;

Montant de l'Apport devra avoir la signification qui lui est donné dans le Contrat d'Apport (s'il y en a);

Montant de Rendement signifie le montant que la Société est autorisée à retenir de tout acquittement de montants dus sous les CPECs et PECs émis par la Société de temps à autre détenus par HoldCo, conformément aux termes du Contrat d'Apport, et qui doit être utilisé comme une distribution (que ce soit en espèces et/ou en nature) sur les Actions Ordinaires B et qui est calculé par:

- (a) la prise de 15 pour cent de (A-B) où:
- (i) A = la valeur en euros (le cas échéant) par laquelle les recettes remboursées ou distribuées (que ce soit en espèces et/ou en nature) par WP Roaming relatives aux CPECs émis par elle de temps à autre et détenus par la Société en relation avec une Sortie de SubCo, dans la mesure où de telles recettes sont disponibles à être utilisées pour rembourser ou autrement acquitter les CPECs et PECs émis par la Société de temps à autre (excluant, pour éviter tout doute, le montant total de toutes dettes exigibles de la Société à tout ancien détenteur de CPECs et PECs qui peuvent avoir été émis par la Société jusqu'à et incluant le 3 mai 2007 (autre que HoldCo) où de telles dettes reflètent des intérêts échus mais non payés (les Dettes Exigibles) et détenues par HoldCo dans la Société, et
- (ii) B = la Valeur de Référence de Base (ayant d'abord (A) augmenté la Valeur de Référence de Base par un montant (le cas échéant) que les Coûts de Transaction certifiés comme ayant été payés par HoldCo excèdent 175.000€; et (B) diminué la Valeur de Base de Référence par le montant des Dettes Exigibles); et
  - (b) multipliant le chiffre obtenu de (a) ci-dessus par la fraction dérivée de la division:

le nombre d'Actions Ordinaires B en émission à la date précédant immédiatement la date à laquelle le Montant de l'Apport doit être calculé; par

(ii) le nombre total d'Actions Ordinaires B dans le capital autorisé de la Société à cette date;

Pacte de Gérants et d'Actionnaires signifie le pacte de gérants et d'actionnaires existant de temps à autre entre les Actionnaires et la Société et toute autre partie, tel qu'elle peut être modifiée de temps à autre;

PEC signifie des obligations préférentielles émis par la Société de temps à autre;

Personne en Relation signifie:

- (a) en relation avec un individu, l'épouse de cet individu, son concubin, ses enfants, ses petits-enfants, tout Cessionnaire Autorisé de cet individu et toute personne à qui cet individu a cédé ou serait en droit de céder des Actions selon l'Article 6.3(c) lorsque l'Accord de HoldCo a été donné à une telle cession sur base que le cessionnaire doit être traité comme une Personne en Relation du Cédant; et
- (b) en relation avec une entreprise, tout membre du groupe de cette entreprise et tout Cessionnaire Autorisé de cette entreprise;

Prix Equitable signifie le prix convenu entre un détenteur cédant et le Conseil d'Administration en relation avec les Actions d'un tel détenteur cédant ou, en cas d'absence d'un tel accord ou tel que prévu à l'Article 6.12, en relation avec chaque Action le prix certifié par écrit par les Réviseurs Indépendants comme étant selon eux la valeur équitable d'une telle Action calculée par les Réviseurs Indépendants déterminant la somme qui est la valeur ouverte de marché de toutes les Actions émises (la Valeur des Fonds de l'Actionnaire); en effectuant leur évaluation les Réviseurs Indépendants devront avoir quant à, inter alia, l'historique de la performance financière du Groupe de la Société, ces performances futures et perspectives, et à la performance et à l'évaluation des sociétés ayant des activités comparables; dans la prise en considération d'activités comparables dont les actions sont négociables sur des marchés publics ou qui ont été l'objet de transaction de changements de contrôle, les Réviseurs Indépendants devront prendre en compte (en réduisant les évaluations correspondantes) toute prime de changement de contrôle qui affecterait de telles évaluations;



Produits de Sortie signifient la valeur global du montant (soit en espèces et/ou en nature) en relation à la Vente de HoldCo, à la Cotation de la Société ou à la Cotation de HoldCo (tel qu'applicable) que le cessionnaire proposé doit payer ou fera en sorte de payer:

- (a) pour l'acquisition du capital social de la société sous réserve de cette Vente de la Société, la Vente de HoldCo, la Cotation de la Société ou la Cotation de HoldCo; et
  - (b) soit:
  - (A) pour l'acquisition de toutes les instruments de dette émis par cette société; ou
  - (B) pour payer le refinancement de tous les instruments de dettes émiss par cette société;

Réviseurs Indépendants signifie une entreprise indépendante d'experts comptables reconnue au niveau international nommée par le Conseil d'Administration;

Société Holding signifie une entreprise qui est en relation avec une autre entreprise, une Filiale qui:

- (a) détient ou contrôle (directement ou indirectement) des actions dans la Filiale conférant plus de cinquante pour cent (50%) des votes pouvant être exercés à l'assemblée générale ou lors des résolutions écrites de la Filiale sur tous, ou substantiellement tous, les points importants; ou
  - (b) a le droit de nommer ou de révoquer la majorité de son Conseil d'Administration; ou
  - (c) a le droit d'exercer une position dominante sur la Filiale:
  - (i) en vertu des dispositions contenues dans l'acte de constitution de la Filiale; ou
  - (ii) en vertu d'un contrat de contrôle; ou
- (d) contrôle toute seule, conformément à un accord avec les autres actionnaires ou membres, une majorité des droits de vote dans la Filiale,

pour les besoins de cette définition:

- (i) une entreprise doit être traitée comme étant un membre d'une autre entreprise si (X) chacune de ses Filiales est un membre de cette entreprise; ou (Y) toutes les actions de cette entreprise sont détenues par une personne agissant pour son compte ou celui de ses Filiales;
- (ii) une entreprise aura le droit d'exercer une position dominante sur une entreprise seulement si elle a le droit de donner des instructions en ce qui concerne la politique d'agissement et financière de cette entreprise auxquels ses Administrateurs sont obligés d'obéir qu'elles soient ou non à l'avantage de cette entreprise;
  - (iii) un contrat de contrôle signifie un contrat par écrit conférant un droit de position dominante:
- (A) qui est autorisé par une sorte d'acte ou de statuts d'une entreprise en raison desquels le droit peut être exercé; et
  - (B) qui est permis par la loi sous laquelle l'entreprise est constituée; et
- (iv) toute entreprise qui est une Filiale d'une autre entreprise sera également une Filiale de toute autre entreprise dont cette autre entreprise est une Filiale;

Société Personnelle signifie, en relation avec le Gérant Investisseur, toute entité sociale constituée dans laquelle un tel Gérant Investisseur et/ou membres de sa famille détiennent ou contrôlent (directement ou indirectement) 100% des Actions d'une telle entité sociale;

Sortie signifie une Cotation ou une Vente;

Sortie de SubCo signifie une Cotation de SubCo ou une Vente de SudCo;

Statuts signifie les présents statuts, tels que modifiés de temps à autre;

Valeur de Référence de Base signifie 65.000.000,00 € ,devant être réduit à un montant égal à la valeur de tout CPECs que peuvent être remboursés par WP ROAMING en rapport à tous CPECs qui peuvent être émis par elle de temps à autre dans les circonstances qui ne sont pas reliées à la Sortie;

Vente signifie une cession de HoldCo, une cession de la Société ou une cession de SubCo;

Vente de HoldCo signifie l'accomplissement de l'acquisition (soit à travers une transaction unique ou à travers une série de transactions) par une personne ou ses Personnes en Relation ou des personnes agissant de concert avec les autres (autre que par la société Holding concernée de cette société ou conformément à la disposition des documents constitutifs de la société concernée substantiellement équivalent à l'article 6.7) des actions dans la société Holding directe ou indirecte de la Société ou un Intérêt dans des actions à la suite de laquelle cet/ce(s) personne(s) acquiert/acquièrent un Intérêt de Contrôle dans cette société Holding direct ou indirecte;

Vente de la Société signifie l'accomplissement de l'acquisition (soit à travers une transaction unique ou à travers une série de transactions) par une personne ou ses Personnes en Relation ou des personnes agissant de concert avec les autres (autre que par HoldCo ou conformément à l'article 6.7) des Actions ou d'un Intérêt dans des Actions à la suite de laquelle cet/ce(s) personne(s) acquiert/acquièrent un Intérêt de Contrôle dans la Société;

Vente de SubCo signifie l'accomplissement de l'acquisition (soit à travers une transaction unique ou à travers une série de transactions) par une personne ou ses Personnes en Relation ou des personnes agissant de concert avec les autres (autre que par la Société ou conformément à la disposition des documents constitutifs de la filiale concernée substantiellement équivalent à l'article 6.7) des actions dans la filiale directe ou indirecte de la Société ou un Intérêt dans des



actions à la suite de laquelle cet/ce(s) personne(s) acquiert/acquièrent un Intérêt de Contrôle dans cette filiale direct ou indirecte;

WPIP signifie Warburg Pincus International Partners, L.P., constitué en tant qu'un limited partnership dans le Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et dont l'établissement principal est au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique;

WP MACH I LLC signifie WP MACH I LLC une société à responsabilité limitée constituée et existent sous les droits de l'Etat du Delaware avec le numéro de registre 4005869, ayant son établissement principal 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique;

WP MACH II LLC signifie WP MACH II LLC une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les droits de l'Etat du Delaware avec le numéro de registre 4005870 et ayant son établissement principal au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique;

WPPE IX signifie WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., constituée en tant qu'un limited partnership dans le Delaware, Etats-Unis d'Amérique et dont l'établissement principal est au 466 Lexington Avenue, New York, NY;

WP Roaming signifie WP Roaming S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.016 et ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern;

WP Roaming Holdings signifie WP Roaming Holding S.A., une société anonyme du Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.022 et ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern;

WP Roaming IV signifie WP Roaming IV S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.441 et ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.»

Les décisions prises par l'actionnaire unique sont les suivantes:

### Première résolution:

L'actionnaire unique a décidé de reclassifier les quarante-deux mille cinq cent quarante-huit (42.548) actions ordinaires B existantes, les dix-huit mille huit cent trente-cinq (18.835) actions ordinaires C et les deux mille trois cent trois (2.303) actions ordinaires D en soixante trois mille six cent quatre-vingt six (63.686) actions ordinaires A.

### Deuxième résolution:

L'actionnaire unique a décidé de créer une classe d'actions ordinaires B dans la Société, de sorte que la Société aura deux classes d'actions, désignées comme actions ordinaires A et actions ordinaires B et a décidé d'approuver les droits, obligations et caractéristiques de ces actions tels que prévus par l'article 5 modifié des statuts de la Société dont il est fait référence à la sixième résolution.

## Troisième résolution:

L'actionnaire unique a décidé de créer un capital social autorisé de la Société de deux cent cinquante-trois millions cent un mille huit cents euros (253,101,800 €) consistant en vingt-cinq millions trois cent dix mille cent quatre-vingt (25.310.180) actions chacune ayant une valeur nominale de dix euros (10 €) dont (i) cent mille euros (100.000 €) doivent être réservés pour l'émission d'un maximum de dix mille (10.000) actions ordinaires B et (ii) deux cent cinquante trois millions mille huit cents euros (253,001,800 €) doivent être réservés pour l'émission d'un maximum de vingt-cinq millions trois cent mille cent quatre-vingt (25.300.180) actions ordinaires A en relation avec cinq millions soixante mille trente six (5.060.036) obligations convertibles en une ou plusieurs émissions sur base de cinq (5) actions pour une (1) obligation convertible. En ce qui concerne ladite création du capital social autorisé de la Société, l'actionnaire unique a constaté et approuvé un rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) relatif au prix, le cas échéant, auquel les actions de la Société peuvent être émises, si émises en contrepartie d'espèces dans la mesure où de telles émissions sont faites sans réserver un quelconque droit préférentiel de souscription des actionnaires existants. L'associé unique a confirmé qu'un tel rapport remplissait les conditions de l'article 32-3 (5) et a reconnu et a approuvé le rapport par le conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée concernant le prix, le cas échéant, auquel les actions de la Société peuvent être émises sans réserver un quelconque droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

### Quatrième résolution:

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-treize mille cent quatre-vingt euros (73.180 €) de sorte à augmenter son montant actuel de quatre millions six cent quatre mille deux cent soixante-dix euros (4.604.270 €) à quatre millions six cent soixante dix-sept mille quatre cent cinquante euros (4.677.450 €) par la création et l'émission de sept mille trois cent dix-huit (7.318) nouvelles actions ordinaires B ayant une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune étant entièrement souscrite.



L'actionnaire unique a déclaré que l'assemblée a constaté avoir été dûment informée des détails et des raisons de l'émission et de la souscription de sept mille trois cent dix huit (7.318) nouvelles actions ordinaires B.

L'actionnaire unique a constaté que l'actionnaire unique de la Société a renoncé à son droit préférentiel de souscription et qu'il a approuvé le rapport spécial du conseil d'administration prévu à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'actionnaire unique a constaté et approuvé la souscription et le paiement via paiement en espèces par MEH Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 113.417, de sept mille trois cent dix-huit (7.318) nouvelles actions ordinaires B ayant une valeur nominale de dix euros (10 €).

#### Cinquième résolution:

L'actionnaire unique a constaté et approuvé que le nouvel actionnaire de la Société conformément à la souscription ci-dessous est inscrit sur la liste de présence de l'assemblée et devra participer et voter sur le point restant de l'ordre du jour, ayant lui-même déclaré être dûment informé.

#### Sixième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver les statuts modifiés et refondus de la Société tels qu'établis au point (F) de l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.Esteves, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089123/1590.

(100098752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

# ML Ray Co-Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010077043/11.

(100088368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# ML Ray Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010077044/11.

(100088369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



## MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077050/11.

(100088377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 181.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

#### **EXTRAIT**

En date du 11 juin 2010, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. (la "Société") a décidé:

- d'accepter la démission de M. Andreas Weber en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- de nommer M. Simon Hansford, Head of Corporate Finance, né le 22 juin 1974 à Weymouth, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 50/60 Mythenquai, 8022 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société, en replacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Markus Schafroth / Maya Joshi

Délégué à la gestion journalière / Déléguée à la gestion journalière

Référence de publication: 2010077714/21.

(100088012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

## Naxos International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010077060/10.

(100088589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

### Nowa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOWA HOLDING SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077065/11.

(100088390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



## Oceanic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCEANIC INVESTMENTS S.àr.I.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077066/11.

(100088419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.083.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mai 2010.

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

## Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolution taken at the Meeting of the Board of Directors held on May 25th, 2010.

Mr. Jean-Robert BARTOLINI, private employee, born on November 10 <sup>th</sup>, 1962 in Differdange, G.-D. of Luxembourg, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2010.

For true copy

EIKON MEZZANINE INVEST III HOLDING S.A.

I. DONADIO / L. BARCAGLIONI

Director / Director

Référence de publication: 2010077381/22.

(100087447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

#### Optilian Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077068/9.

(100088313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Optilian Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077069/9.

(100088324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



## Conforto Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 6.465.

## DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le sept juin.

Par devant Maître Georges d''HUART, notaire de résidence à Pétange

#### .A comparu:

La FIDUCIARIA SAN BABILA S.p.A., avec siège social à I-20122 Milan, Piazza Duomo, numéro 20,

ici représentée par Monsieur Luca SIMONA; administrateur de société, demeurant à 6900 Lugano (Suisse), Via Péri, 9e.

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

laquelle comparante, ès-qualité a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, une société anonyme «CONFORTO HOLD-ING S.A» (RC No B 6465), constituée suivant acte notarié du 12 juillet 1963, publié au Mémorial C No 42/1963.
- que la mandante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société.
- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;
  - qu'elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SIMONA, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 10 juin 2010. Relation: EAC/2010/6835. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI

## POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 15 juin 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010077336/36.

(100088272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

#### Fimeris, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.968.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 24 du 15 janvier 1999. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 147 du 15 février 2000 et en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 685 du 28 août 2001. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 632 du 23 avril 2002. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 124 du 7 février 2003 et en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 193 du 17 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 JUIN 2010 FIMERIS

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010077809/23.

(100088687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Orion Venture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION VENTURE

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077072/11.

(100088422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Oxylis SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077075/9.

(100088374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

# Paradisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARADISA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077080/11.

(100088386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Phitex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHITEX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077088/11.

(100088381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

#### Plastichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour PLASTICHEM S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077092/11.

(100088384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Preslin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077094/9.

(100088372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

#### Sanderson International, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.979.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 567 du 5 novembre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 620 du 7 novembre 1997, en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 180 du 26 mars 1998, en date du 13 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 313 du 6 mai 1998, en date du 2 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 396 du 2 juin 1998 et en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 145 du 5 mars 1999. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 683 du 3 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JUIN 2010.

SANDERSON INTERNATIONAL

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010077933/23.

(100088685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Quinlan Private CE Commercial Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010077098/11.

(100088541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Rosebud Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 21.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 128.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Rosebud Properties Holding S.à r.l Un mandataire

Référence de publication: 2010077102/12.

(100088684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

#### Rosebud Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: CHF 21.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rosebud Properties Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010077103/12.

(100088721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

#### SSILuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.400.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 mai 2010

- 1. M. Michael C. ASCIONE a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
- 2. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 3. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 4. Le nombre des gérants a été diminué de 3 (trois) à 1 (une).
- 5. Mme. Maike KIESELBACH, directrice de Advent International, née à Worms (Allemagne), le 26 février 1973, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SSILuxCo II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077151/19.

(100088361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## SB-Lease, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 105.874.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 30 avril 2010

La gérance de la société SB-LEASE SARL a pris la décision suivante:

1. Elle décide de transférer le siège social de la société à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2010, de route d'Arlon, 2 à L-8399 WINDHOF à l'adresse suivante:

Bâtiment Alto

Rue des 3 Cantons, 11

L-8399 WINDHOF

Pour extrait conforme

Pour SB-LEASE SARL

Référence de publication: 2010077125/16.

(100088430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



19,65

#### SSILuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.375.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 mai 2010

- 1. M. Michael C. ASCIONE a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
- 2. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 3. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 4. Le nombre des gérants a été diminué de 3 (trois) à 1 (une).
- 5. Mme. Maike KIESELBACH, directrice de Advent International, née à Worms (Allemagne), le 26 février 1973, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SSILuxCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077152/19.

(100088364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Fondation Paul Finet, Fondation.

Siège social: L-2920 Luxembourg, Bâtiment Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg G 142.

Bilan au 31 décembre 2009

Actif	Eur	Passif	Eur			
Disponible et réalisable		Capital	501.497,36			
à vue	17.547,94					
à terme	482.000,00					
Intérêts non encore échus	1.949,42					
	501.497,36		501.497,36			
Compte d'exploitation pour 2009						
Débit	Eur	Crédit	Eur			
Interventions 2008	67.566,28					
Frais de gestion	2.504,15	Chèque remboursé	3.528,96			
Excédent des dépenses sur recettes	235.827,04	Intérêts	3.762,95			
		Excédent 2008	-173.048,52			
	165.756,61		-165.756.61			
_		NI tion Paul Finet / Administrateur de la Fondation I	Paul Finet			
Dépenses Bourses 005/001			. 2.261,24			
Bourses 010/001-005						
Bourses 015/001						
Bourses 015/001						
Tatal dánamasa			67.566,28			
Total dépenses: Bourses 2009			. 67.566.28			
Frais de gestion						
Emin de acasion			70.070,43			
Frais de gestion			127.07			
Frais bancaire 001/001			. 127,97			



Frais bancaire 014/001	1.047,95 1.168,58 140,00 2.504,15
Intérêts	,
Compte courant: Compte à terme:	
003/001	
008/001	
012/001	
013/001	
018/001	3.016,13
746,82	
Total intérêts	
Compte courant:	
Compte à terme:	
3.762,95	
Recettes Excédent des dépenses sur les recettes	
Chèques remboursés	
Intérêts:	65.756,61
Excédent 2008173.048,52 Dépenses:	70.070,43
-165.756,61 -2	35.827,04

# Compte courant LU80 0019 1002 9940 9000

Date	N° Extrait	Libellé	Débit	Crédit Remarques
		Solde reporté	77 751.04	
13.02.09	001/001	Frais décompte trimestriel		127,97
17.02.09	002/001	Annulation chèque 2008 + Commission	1.315,00	
31.03.09	003/001	Arrêté de compte	379,96	
06.04.09	00 <del>4</del> /001	Annulation chèque. 2008 + Commission	2.213,96	
28.04.09	005/001	Nouvelle émission chèque 2008 annulé		2.261,24
12.06.09	006/001	Transfert	484.485,42	480.000,00
25.06.09	007/001	Avance sur frais d'enregistrement bilans		455,00
30.06.09	008/001	Arrêté de compte	218,05	
14.07.09	009/001	Frais décompte trimestriel		19,65
15.07.09	010/001	Versement bourses + Indemnitésa dministrateurs		
	-005			65.151,62
20.07.09	011/001	Remboursement sur avance frais		
		d'enregistrement bilans	315,00	
17.09.09	012/001	Intérêts sur compte à vue	1,43	
30.09.09	013/001	Arrêté de compte	70,01	
19.10.09	01 <del>4</del> /001	Frais décompte trimestriel		1.0 <del>4</del> 7,95
10.11.09	015/001	Nouvelle émission chèque 2008 annulé		1.322,00
11.12.09	016/001	Transfert	483.106,13	
14.12.09	017/001	Transfert		482 000,00
31.12.09	018/001	Arrêté de compte	77,37	
			1.049.933,37	1.032.385,43
				17547,94

Référence de publication: 2010079095/82.

(100089769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.



# Morgan Stanley Investment Management Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 65.917.

Selon décision du 26 mai 2010, il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur de Justin Sterling SIMPSON, avec adresse au 20, St George Square, SW1V 2HP Londres, Royaume Uni, de son poste d'administrateur ayant le pouvoir d'engager la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour la société

Andrew Clive Onslow

Référence de publication: 2010077255/15.

(100086696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

#### Sunrise Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUNRISE CORPORATION S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077155/11.

(100088382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

#### SK-MAT S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 144.212.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077140/9.

(100088466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## Snaps 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.365.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077144/10.

(100088345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

## DSF Import et Export Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone commerciale «le 2000».

R.C.S. Luxembourg B 153.979.

# STATUTS

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains

Ont comparu:

- 1.- Mademoiselle ZIADI Dounia, étudiante, demeurant à F-57155 Marly (France), 11, rue Calmette et Guérin.
- 2.- Monsieur ZIADI Douadi, commerçant, demeurant à F-57155 Marly (France), 11, rue Calmette et Guérin.



Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de DSF IMPORT ET EXPORT SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange.
- Art. 3. La société a pour objet le commerce, l'achat et vente en import et export de tous produits autorisés, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille six cents (12.600,-) euros, représenté par cent vingt-six (126) parts de cent (100,-) euros chacune.
  - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir en son nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

- Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:	
1Madame ZIADI Dounia, vingt parts	20
2Monsieur ZIADI Douadi, cent six parts	106
Total: Cent vingt-six parts sociales	
Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.	

#### Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents (700,-) euros.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, Zone commerciale «le 2000», Route de Bettembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Madame ZIADI Samira, aide-comptable, demeurant à F-57155 Marly (France), 11, rue Calmette et Guérin.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

## Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf les Bains, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants,



connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ZIADI Dounia, ZIADI Douadi, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 juin 2010. REM 2010 / 787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 1 <sup>er</sup> juillet 2010. Référence de publication: 2010086092/69.

(100095952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

#### Sylvaner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077157/9.

(100088373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

#### The TOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The TOWER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077162/11.

(100088433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

#### Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.139.

Modificatif du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes; Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués, à savoir:

- Monsieur Nicolas Arend, administrateur-délégué (demeurant à L- 1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix),
- Monsieur Carlo Fischbach, administrateur-délégué et
- Monsieur Victor Elvinger, administrateur,

sont venus à l'expiration, l'assemblée a décidé de les renommer pour une durée de six ans.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Arend Consult S.à r.l., est également venu à l'expiration, l'assemblée a décidé de la renommer pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Monsieur Nicolas Arend et Monsieur Carlo Fischbach, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010078137/23.

(100089262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck